

Année 2025

**Fédération de l'Oise pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique**



Rapport Annuel d'Activité



**www.peche60.fr
03 44 40 46 41
contact@peche60.fr**

TABLES DES MATIERES

<u>MOT DU PRESIDENT</u>	<u>P3</u>
<u>PRESENTATION</u>	<u>P4</u>
<u>DEPARTEMENT DE L'OISE</u>	<u>P10</u>
<u>CARTE DE PECHE</u>	<u>P12</u>
<u>AAPPMA & DEPOSITAIRES</u>	<u>P14</u>
<u>BILAN FINANCIER</u>	<u>P16</u>
<u>RETROSPECTIVE</u>	<u>P18</u>
<u>MILIEU AQUATIQUE</u>	<u>P20</u>
<u>SENSIBILISATION</u>	<u>P37</u>
<u>DEVELOPPEMENT</u>	<u>P46</u>
<u>POLICE DE LA PECHE & DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>P50</u>
<u>COMMUNICATION</u>	<u>P56</u>
<u>GESTION ADMINISTRATIVE</u>	<u>P60</u>
<u>CHIFFRES CLES</u>	<u>P62</u>
<u>ANNEE 2026</u>	<u>P63</u>

MOT DU PRESIDENT

Le rapport d'activité est une de nos obligations statutaires, mais c'est surtout une fierté de vous le présenter, vous pourrez ainsi constater l'étendue de nos champs d'actions et le niveau d'expertise de notre équipe salariée.

L'activité de la Fédération de l'Oise des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est intense toute l'année, elle vise à œuvrer pour la protection des milieux aquatiques et le développement de la pêche de loisir grâce à toutes les composantes du réseau dont elle fait partie : les Structures Associatives de la Pêche de Loisir.

Le soutien financier de nos partenaires est également essentiel, tout comme les cotisations de nos associations adhérentes, et donc des pêcheurs, nous tenons à les remercier chaleureusement et les associer à la réussite de nos missions.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Pascal DELISLE

Président de la Fédération de l'Oise
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique



Qui est la Fédération ?

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA60) est une **association loi 1901** créée en 1942. Chargée par la loi de missions d'intérêt général, elle a le **caractère d'un établissement d'utilité publique** et est **agrée au titre de la protection de l'environnement**.

Elle regroupe **l'ensemble des AAPPMA** (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) du département de l'Oise.

Conformément à ses statuts, la Fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche de loisir et la mise en œuvre d'actions de promotion ;
- la protection des milieux aquatiques, leur mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.



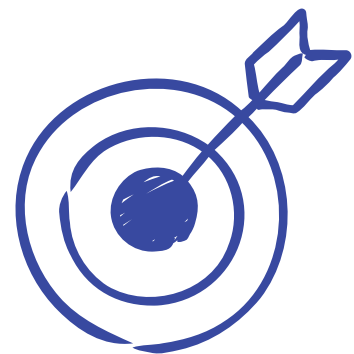
Siège de la Fédération à Thourotte



Quelles sont ses missions ?

Pour poursuivre ses objectifs, la Fédération est notamment chargée de (**article 7 de ses statuts**) :

- participer à l'organisation, à la connaissance, à la promotion et au développement de la pêche de loisir, notamment en favorisant la réciprocité et en définissant des orientations départementales durables ;
- contribuer au développement du tourisme et de l'activité économique du département ;
- mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, et plus largement de l'environnement, du développement durable et de la biodiversité ;
- coordonner et soutenir les AAPPMA (appui technique, financier et juridique), veiller au respect de leurs obligations et assurer les relations avec l'administration ;
- établir le plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG), et veiller à la cohérence des plans de gestion des AAPPMA ;
- donner des avis sur les projets ou mesures susceptibles d'impacter les milieux aquatiques et proposer, le cas échéant, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ;
- participer à la police de la pêche et à la protection des milieux aquatiques (lutte contre le braconnage, les pollutions et la dégradation des habitats) ;
- réaliser des actions de mise en valeur piscicole (inventaires, réserves, aménagements, restauration des habitats) ;
- détenir et gérer des droits de pêche dans l'intérêt des AAPPMA ;
- assurer la gestion des cotisations, dont la cotisation « pêche et milieux aquatiques », et leur répartition ;
- associer à ses travaux les AAPPMA spécialisées.





L'équipe de la Fédération

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration (CA) composé de **15 membres élus** par les représentants des AAPPMA.

Le bureau est constitué du Président, du vice-Président, du Trésorier et du Secrétaire.

- Président : Pascal DELISLE
- Vice-Président : François HERIN
- Trésorier : Christian DELANEF
- Secrétaire : Joseph STEINMETZ

Autres membres du conseil d'administration :

- Christian CANUET / Michel LAPOINTE / Olivier PARMENTIER / Sonia BOS-JUCQUIN
Michel COITOU / Loïc LEROY / Patrice TURQUET / Didier DURAND / Bruno DANCOURT / Philippe EUSTASE / Thibaut DECHAUMONT

La Fédération se compose également d'une équipe de **7 salarié(e)s** :

- Mathilde CASTRO : Directrice (06 43 11 49 23 ; m.castro@peche60.fr)
- Jean-Luc LANGLET : Employé administratif (03 44 40 46 41 ; contact@peche60.fr)
- Frédéric FOURMY : Technicien milieu aquatique (06 71 06 63 59 ; f.fourmy@peche60.fr)
- Mathias LAMBIN : Technicien milieu aquatique (06 74 03 49 06 ; m.lambin@peche60.fr)
- Julien JOLLY : Chargé de développement du loisir pêche (06 37 42 55 27 ; j.jolly@peche60.fr)
- Valentin LEFEVRE : Chargé de développement du loisir pêche (06 85 51 46 02 ; v.lefevre@peche60.fr)
- Corentin CARON : Agent de développement garderie (06 78 18 76 51 ; c.caron@peche60.fr)



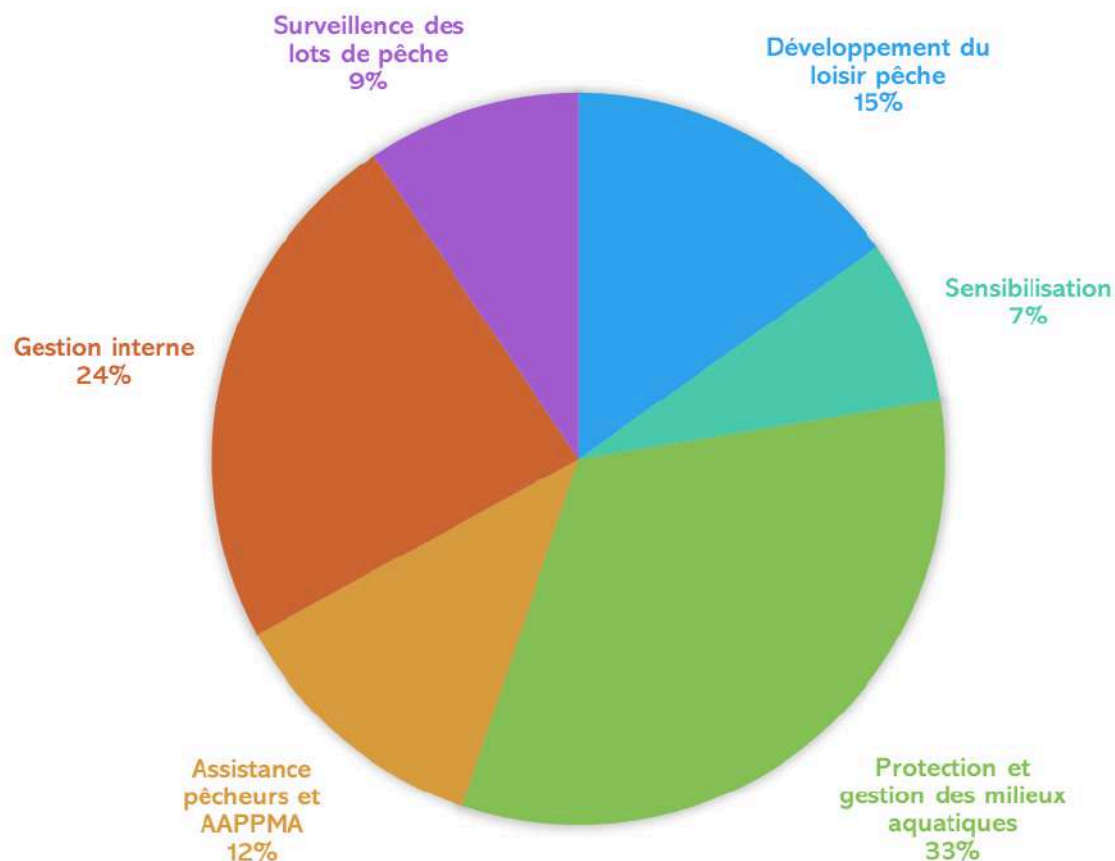
La Fédération s'organise autour de **commissions thématiques** réunissant élus et salariés, chargées de proposer des orientations au Conseil d'Administration.

- **Commission Finances**, dont le responsable est M. Christian DELANEF
- **Commission Garderie / Pollution**, dont le responsable est M. Didier DURAND
- **Commission Développement du loisir pêche** dont le responsable est M. François HERIN
- **Commission Réciprocité** dont le responsable est M. Pascal DELISLE
- **Commission Milieux aquatiques** dont le responsable est M. Christian CANUET



Comment se répartissent ses missions ?

Pour l'année 2025, le temps consacré par les salariés de la Fédération à ses différentes missions est indiqué dans le graphique ci-dessous.



Répartition du temps consacrés par les 7 agents de la Fédération aux différentes missions en 2025

À noter qu'en mars 2025, le siège social de la Fédération a déménagé à Thourotte, ce qui a entraîné des démarches administratives plus importantes que les années précédentes.

Les élus de la Fédération assistent à différentes réunions afin de représenter l'intérêt des pêcheurs et des milieux aquatiques. Il s'agit de CLE (Commission Local de l'Eau) de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), différentes Assemblées générales (partenaires et AAPPMA), Union Réciprocaire Nord-Est, etc.

Ce temps a représenté en 2025, plus de **1 420 heures de bénévoles**.

Notre Fédération a accueilli **6 stagiaires au cours de l'année**. De la 3^{ème} au Master, ils ont ainsi pu participer aux différentes missions de la Fédération, notamment aux inventaires piscicoles et à l'élaboration des Plans de Gestion.



Partenaires de la Fédération

La Fédération est une association à but non lucratif. Une partie de ses ressources provient de la vente des cartes de pêche. Toutefois, afin de mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées, elle complète ses recettes par des subventions provenant d'organismes publics et privés.

Ses principaux partenaires financiers sont :

- la **Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)**, pour ses missions globales, via une subvention annuelle et des financements par actions ;
- l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie**, à travers une convention-cadre et des subventions de projets pour la protection et la gestion des milieux aquatiques, ainsi que l'**Agence de l'Eau Artois-Picardie** pour le nord du département ;
- la **Région Hauts-de-France**, pour la protection et la gestion des milieux aquatiques, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec les cinq Fédérations de la région ;
- le **Conseil départemental de l'Oise**, pour ses missions globales, via une convention annuelle.

Sans ces soutiens, la Fédération ne pourrait assurer ses missions de protection des milieux aquatiques et de développement de la pêche de loisir.

Nous les remercions pour leur confiance.



Région
Hauts-de-France



PRESENTATION

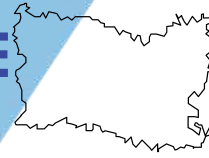


Outre ses partenaires financiers, la Fédération travaille avec de nombreux organismes aux niveaux départemental et régional. Son ancrage territorial lui permet, grâce à une coopération étroite entre les différentes structures, de mener à bien des projets dans les domaines de compétence de chacun :

- la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT 60) ;
- l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- les structures GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) ;
- Voies Navigables de France (VNF) ;
- l'Office National des Forêts (ONF) ;
- le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) ;
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ;
- le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB) ;
- les Collectivités territoriales ;
- la Fédération des chasseurs de l'Oise ;
- l'Union des Fédérations du bassin Seine-Normandie ;
- l'Association Régionale des Pêcheurs des Hauts-de-France ;
- Seine-Normandie Migrateurs.

Grâce à nos actions communes, nous pouvons œuvrer en faveur de la protection des milieux et du développement du loisir pêche.





L'Oise en quelques chiffres



5 891 km²



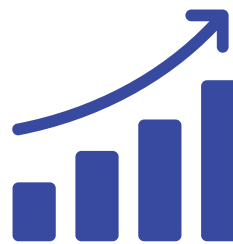
828 838 habitants
(en 2021)



141,6 hab/km²
27^{ème} position sur le plan national
en 2020



31,6 %
de la population a moins de 25 ans

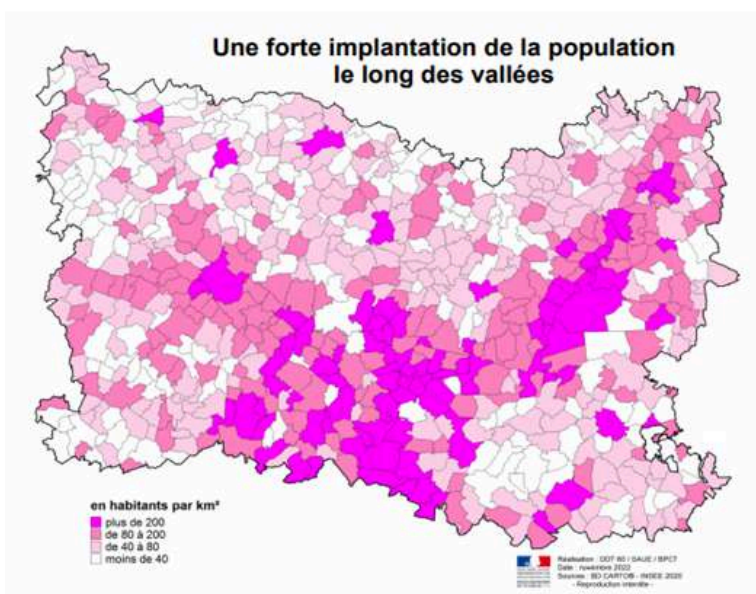


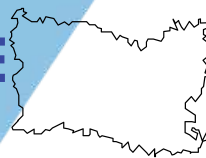
+ 11 000 habitants
entre 2014 et 2020
Proximité avec l'Ile-de-France

Situé à proximité de l'agglomération parisienne, le sud de l'Oise est marqué par une forte urbanisation, tandis que le nord se distingue par des milieux plus préservés et un caractère plus naturel.

Le territoire est majoritairement agricole : **62 % de sa surface est occupée par des cultures**, dont les trois quarts sont consacrés aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux.

Le département compte également de **vastes massifs forestiers domaniaux, représentant 24 % du territoire**.

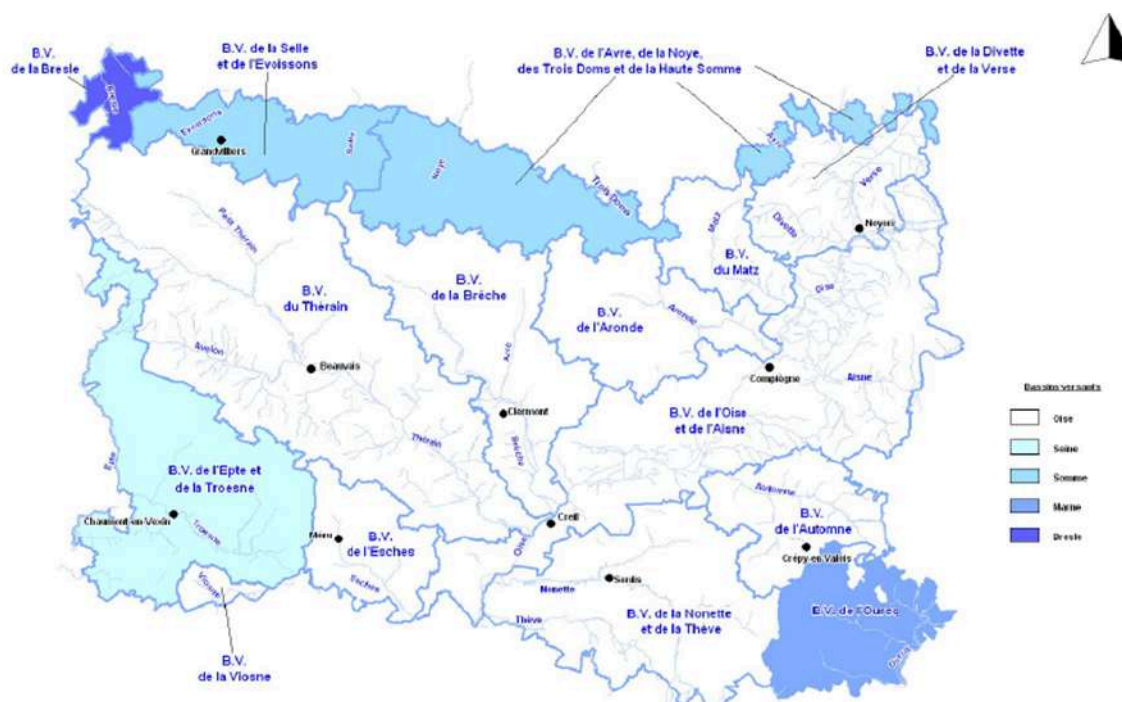




Réseau hydrographique

L'Oise compte **1 932 km de cours d'eau**, dont **731 km en 1^{re} catégorie** et **215 km en 2^e catégorie**, parmi lesquels les principaux sont l'Aisne et l'Oise. De **nombreux étangs couvrent une surface de 537 ha**, notamment les étangs de la forêt de Compiègne.

Cependant, selon le Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles, rédigé par la Fédération en 2023, **57 % des cours d'eau sont dégradés**, principalement en raison des rectifications hydromorphologiques, de la présence d'ouvrages et de seuils, ainsi que de l'érosion des sols agricoles et des pollutions.



Source : DDT60

Les bassins versants du département de l'Oise

0 7 km

Réalisation : CDES / SAUE / REE
Date : Août 2008
Sources : BD CARTO3 - IGN Paris
Reproduction interdite



Oise à Sempigny



Etang de Saint Pierre



La vente des cartes de pêches en 2025

En 2025, la Fédération a compté **10 138 cartes vendues**, soit une augmentation de 1,98 % par rapport à 2024 (9 941 adhérents). Les cotisations annuelles seules représentent 8 100 cartes vendues.

Une augmentation des cartes interfédérales (+8,3 %) est observée, tandis que les cartes personne majeure diminuent (-5 %). Les cartes pour les moins de 12 ans et les cartes hebdomadaires augmentent également, alors que les cartes découverte femme et journalières ont diminué.

Comparaison de la vente de carte de pêche entre 2025 et 2024

	Interfédérale		Majeure		Femme		Mineure	
2024	2 749	+8%	3 043	-5%	316	-6%	957	0
2025	2 978	+229	2 887	-156	296	-20	957	0

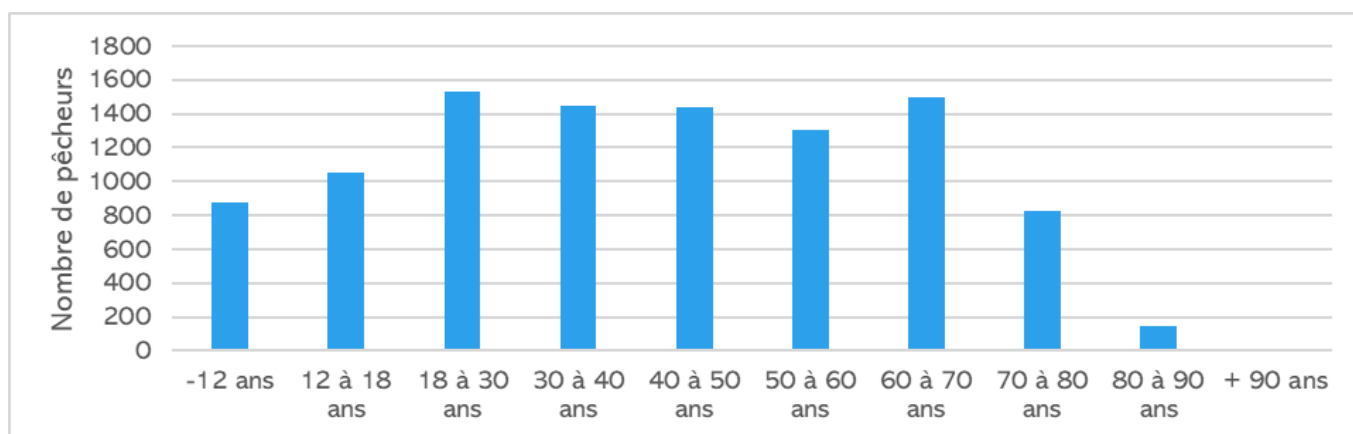
	Moins de 12 ans		Hebdo		Journalière		Total	
2024	869	+113	122	+109%	1 885	-5%	9 941	+1,98%
2025	982	+13%	256	+134	1 782	-103	10 138	+197

Evolution de la vente de carte par catégorie depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Interfédérale	2 308	2 193	2 301	2 511	2 726	2 749	2 978
Majeure	3 361	3 455	3 202	3 368	3 181	3 043	2 887
Femme	260	310	313	331	327	316	296
Mineure	659	732	728	876	974	957	957
Moins de 12 ans	746	871	756	849	876	869	982
Hebdo	157	118	91	134	141	122	256
Journalière	1 928	2 745	2 262	2 214	1 919	1 885	1 782
Total	9 419	10 424	9 653	10 283	10 144	9 941	10 138
Uni. Annuel	7 334	7 561	7 300	7 935	8 084	7 934	8 100

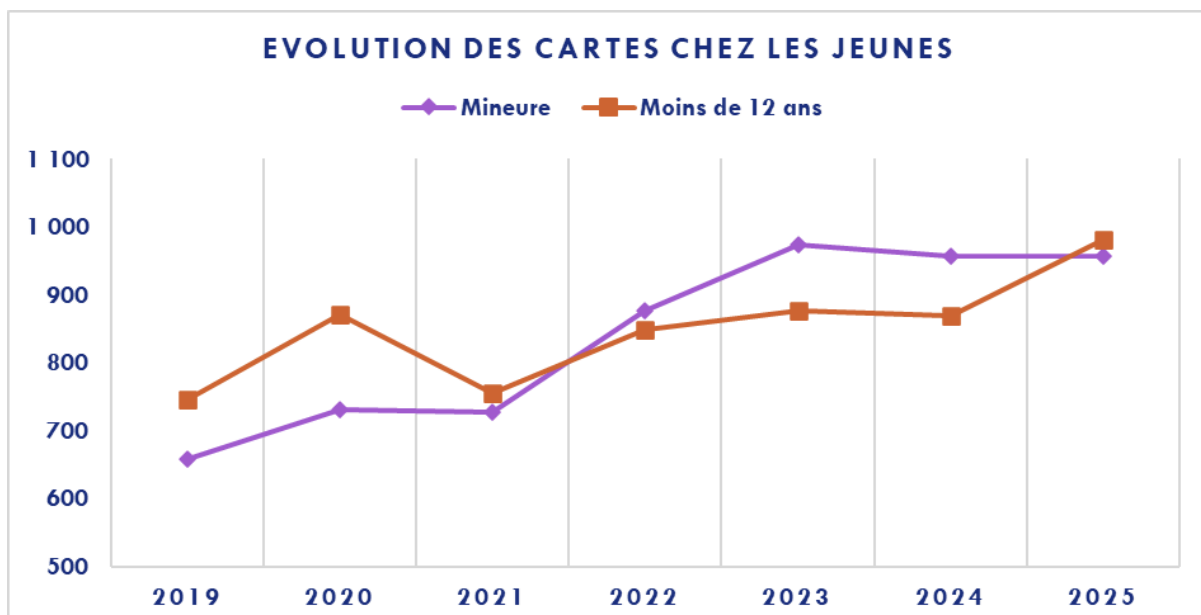
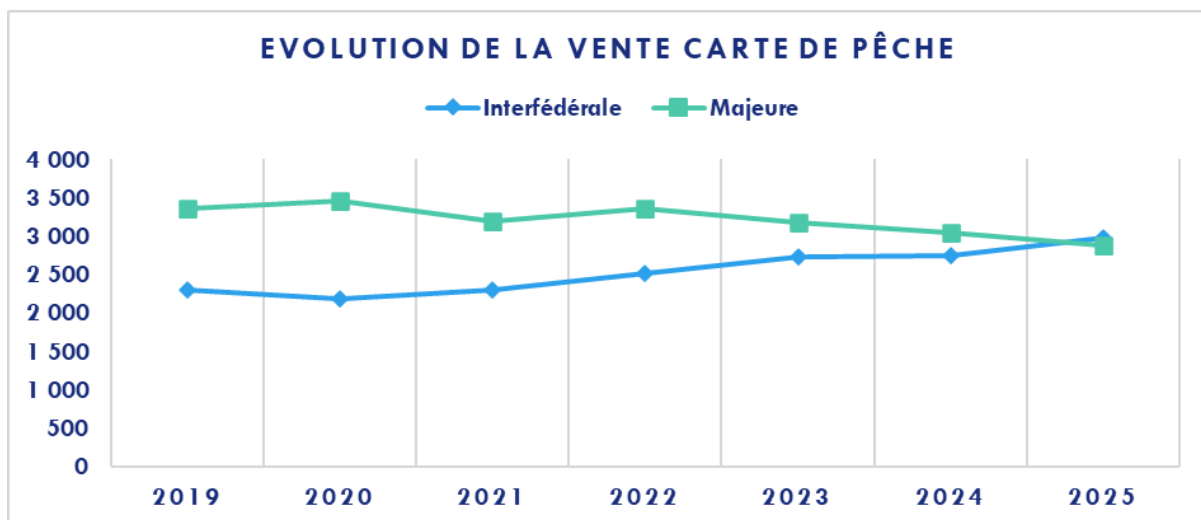
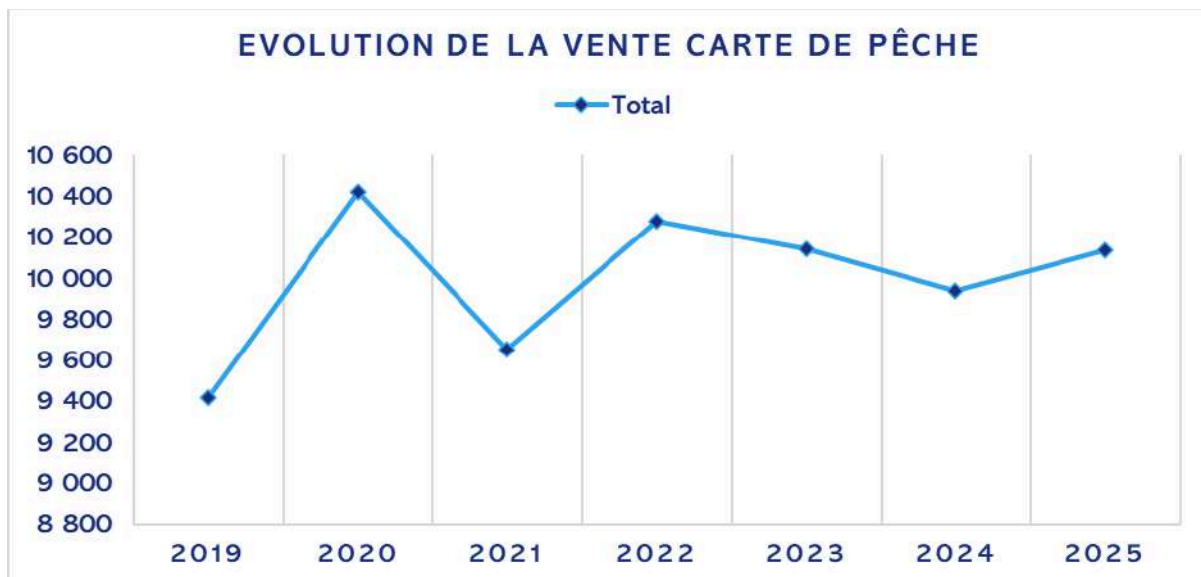
En 2025, l'âge moyen des pêcheurs dans notre département était de **43 ans**, preuve que la pêche n'est pas uniquement pratiquée par les générations plus âgées : de plus en plus de jeunes s'y intéressent.

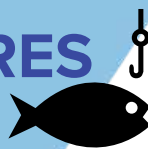
Cette activité de plein air, proche de la nature, permet également de rapprocher les enfants de l'environnement et de les éloigner des écrans.





Evolution de la vente de cartes de pêche depuis 2019





AAPPMA du Département

Notre Fédération compte **52 AAPPMA** dans le département. En 2025, nous avons perdu une AAPPMA : Croissy-sur-Celle.

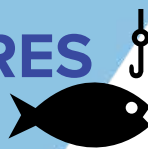
Composées uniquement de bénévoles, ces associations fonctionnent grâce à l'engagement de leurs membres actifs. Elles participent à :

- la récupération et la gestion des droits de pêche ;
- l'entretien et la surveillance des parcours ;
- L'élaboration de plans de gestion piscicole, conformément au plan départemental ;
- La réalisation de travaux sur les habitats piscicoles (sous réserve des autorisations nécessaires) ;
- les rempoissonnements ;
- l'organisation de manifestations, concours et animations pêche, permettant de former les futurs pêcheurs.

Les prochaines élections des conseils d'administration des AAPPMA auront lieu au dernier trimestre 2026. Nous invitons chaque pêcheur désireux de s'engager à assister aux prochaines assemblées générales et à participer activement aux actions de son AAPPMA.



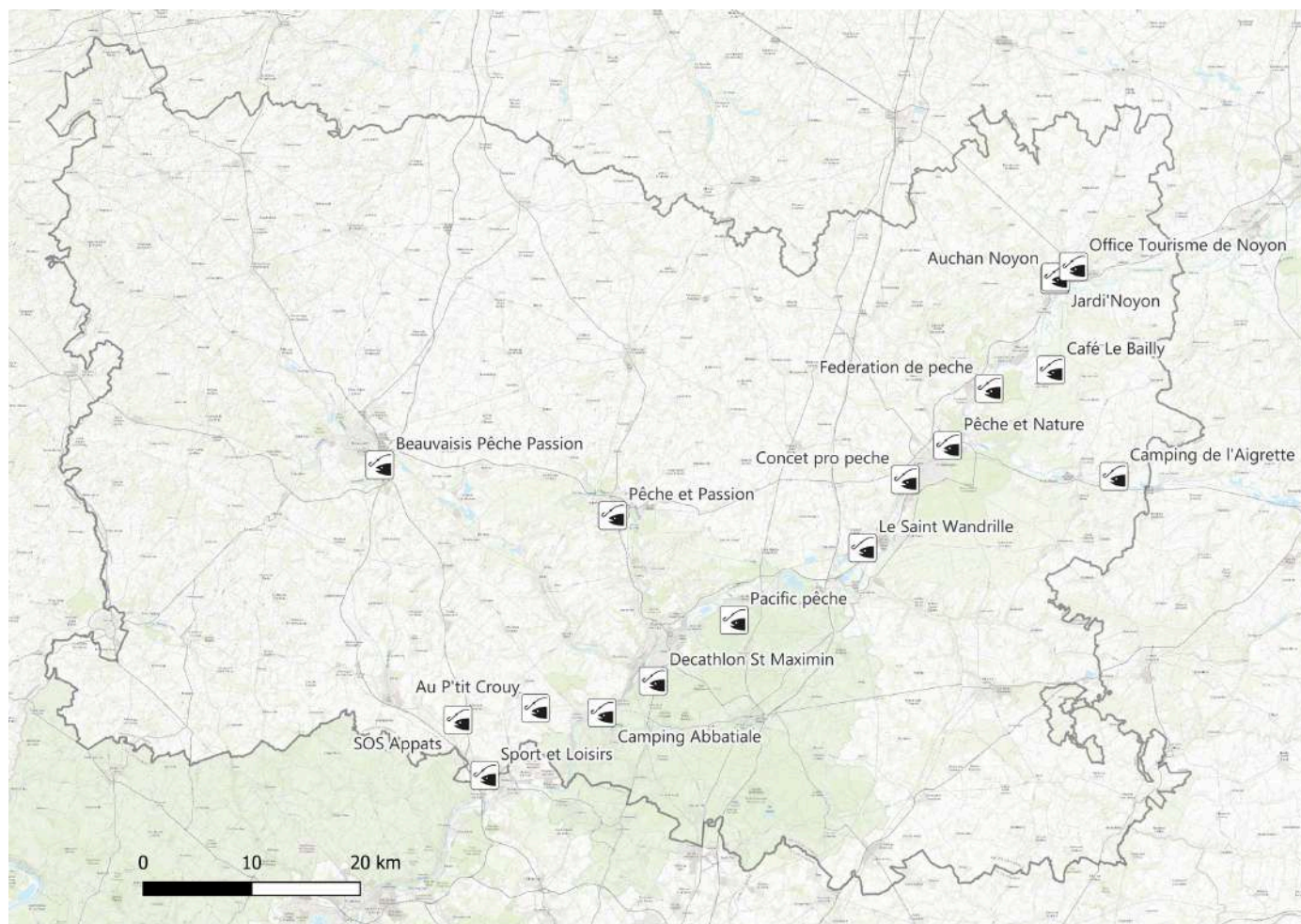
Répartition des AAPPMA dans le département de l'Oise



Dépositaires

Prendre une carte de pêche n'a jamais été aussi simple. À l'ère du numérique, le site cartedepeche.fr permet à chacun de se procurer une carte en un clic.

Cependant, pour certaines personnes, le contact humain reste essentiel. Dans ce cadre, notre département compte **18 dépositaires**, proposant des cartes de pêche pour tous. Un guide de pêche ainsi que divers documents sont remis afin d'être prêts à profiter des cours d'eau et plans d'eau du département;



Dépositaires de l'Oise vendant des cartes de pêche





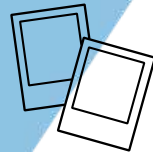
Comptes 2025

Charges	
Dépenses courantes	
Fournitures énergie (gaz, électricité, Eau) et de carburants	35 114€
Fournitures matériels et équipements	21 450€
Travaux entretien matériel, véhicules et bateau	22 570€
Assurances	11 443€
Frais de réceptions / Formations	5 194€
Frais postaux, téléphone, bancaires	11 553€
Prestations extérieures (informatiques, ménages, logiciels, etc.)	24 240€
Dépenses Développement Loisir Pêche	
Subventions pour les AAPPMA	84 124€
Documents communication	5 903€
Frais Animations	10 781€
Locations (étangs, baux de pêche, pontons, etc.)	38 744€
Achat de poissons	5 567€
Remboursement cartes handicapées	1 635€
Dépenses milieux aquatiques	
Travaux Rivières	182 399€
Honoraires (avocats pollution, in extenso, huissier, expert-comptable et commissaires aux comptes)	17 546€
Cotisations diverses (AR, SEINORMIR, UB, etc.)	5 532€
Salaires et charges sociales	341 035€
Impôts et taxes	13 061€
Intérêts des emprunts	14 287€
Amortissements	62 954€
Autres charges	8 159€
TOTAL	923 289€



Comptes 2025

Produits		
Cartes de pêche		216 316€
Prestations fédérales (Pêches de sauvegarde, Pêches avant travaux, centres de loisirs, vidéo-comptage, animations, etc.)		54 718€
Subventions		
FNPF	182 171€	
Agence de l'Eau	281 069€	
URNE	94 545€	632 781€
Région Hauts de France	69 497€	
Conseil départemental	5 500€	
URFBSN & URNE	- €	
PV Pêche		600€
Produits financiers		7 580€
Produits Divers (Participation guide de pêche 2025, etc.)		2 993€
Produits exceptionnels		8 046€
Résultat négatif		254€
TOTAL		923 289€



L'année 2025 en images



Le 14 février : Formation recyclage des Gardes-Pêche Particuliers



Le 3 mars : Installation dans les nouveaux locaux à Thourotte



Le 14 mars : Diagnostic pour les plans de gestion sur l'Aronde



Les 14, 15 et 16 mars : Hauts-de-France propres



Le 24 mars : Pêche d'écluse à Verberie



Le 12 avril : Junior Fishing Tour Coup à Marest-sur-Matz



Le 30 avril : Junior Fishing Tour Leurres à Compiègne

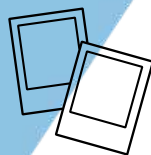


Le 17 mai : Assemblée Générale de la Fédération à Agnetz



Le 22 mai : Suivi des brochets à Lacroix-St-Ouen

RETROSPECTIVE



Le 1er juin : Fête de la Pêche à Beauvais



Le 12 juin : Changement des sondes de températures



Le 17 juin : Pêche électrique sur le Thérain à Bailleul-sur-Thérain



Le 7 juillet : Travaux de restauration de frayères à truites à Breteuil



Le 22 juillet : Atelier Pêche Nature silure en bateau



Le 30 juillet : Suivi des anguilles sur les bassins du Thérain et de la Brèche



Les 27 et 28 août : Suivi nocturne des écrevisses



Les 6 et 7 septembre : Ruralité en Fête à Compiègne



Les 16, 17, 18 et 19 octobre : Enduro carpe sur l'Aisne

La protection et la gestion des milieux aquatiques



Amélioration de la connaissance

Suivi des populations piscicoles

Pour mieux protéger les milieux et les espèces qu'ils abritent, il est essentiel de bien les connaître. C'est pourquoi la Fédération mène chaque année des études visant à améliorer les connaissances sur les espèces piscicoles de nos cours d'eau.

En 2025, **37 inventaires piscicoles** ont été réalisés dans tout le département.

La pêche électrique est utilisée pour capturer les poissons, les identifier, les mesurer et les peser. Tous les poissons, sauf les espèces exotiques envahissantes ou en mauvais état sanitaire, sont remis à l'eau. Cette méthode est sans danger : les poissons retrouvent leur état normal peu de temps après leur capture.



Pêche électrique sur le Ru Mesnil à Fleury le 28 juillet

Comment se porte les populations dans notre département ?



Vairon

Au total, **plus de 14 000 poissons** appartenant à **31 espèces différentes** ont été recensés lors des inventaires piscicoles réalisés en 2025. L'espèce la plus représentée est largement le chabot (60 % des individus), avec plus de 2 900 spécimens recensés rien que sur le Thérain à Vrocourt.

Le point positif est que, les cours d'eau de l'Oise abritent une **grande diversité d'espèces piscicoles**. En amont de certains cours d'eau comme l'Aronde et le Matz, ou sur de petits affluents, des populations de truite fario subsistent à l'état naturel, bien que très fragiles.



Spirilin



Gobie à taches noires

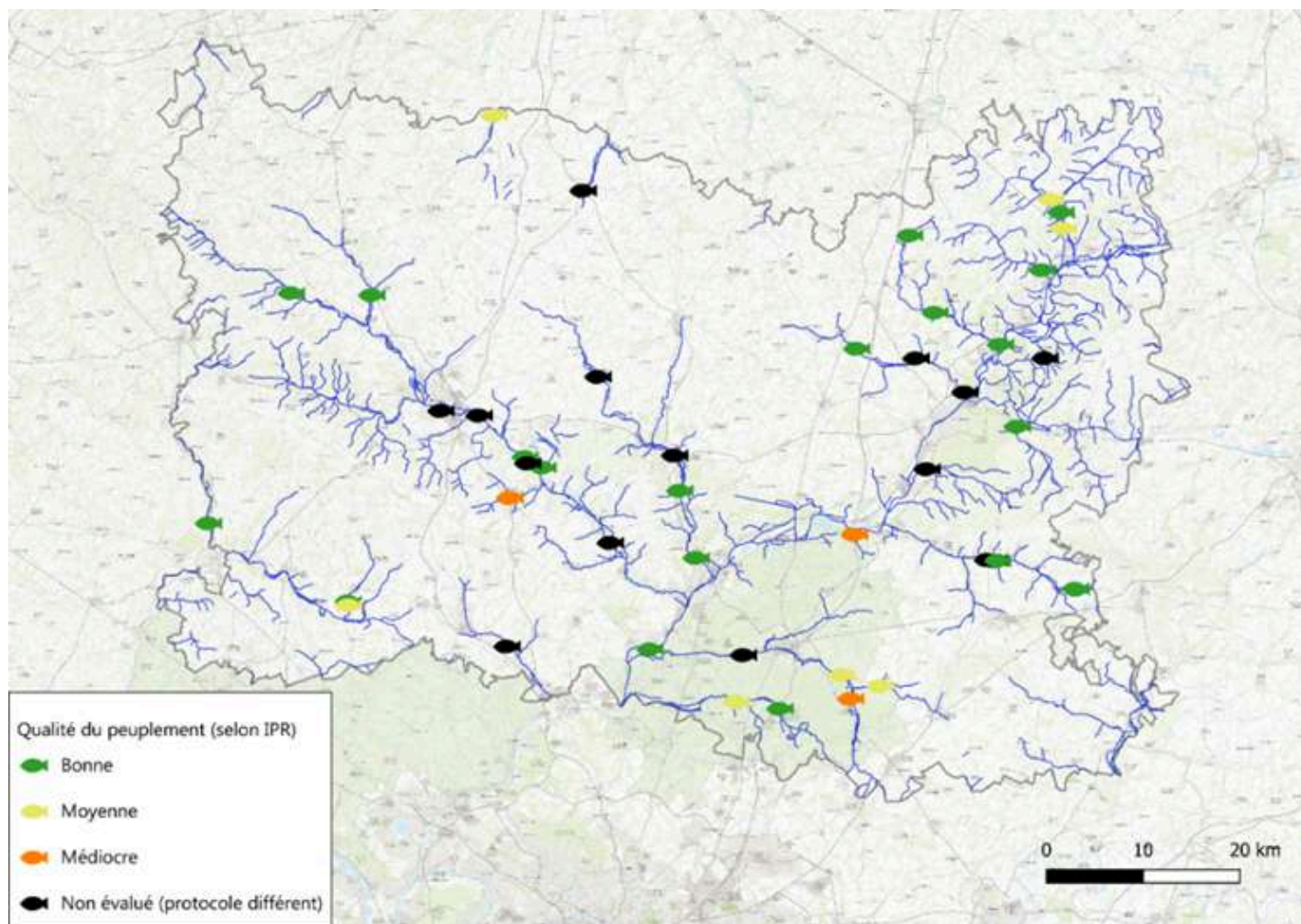
Le point négatif est la **prolifération d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques**, comme le gobie à taches noires, présent sur plusieurs cours d'eau et affluents (Rus forestiers, Matz, Brèche), ou le pseudorasbora, particulièrement abondant sur le bassin de la Nonette.

MILIEU AQUATIQUE



L'analyse des populations piscicoles permet d'évaluer la qualité des cours d'eau, les poissons étant de véritables **bioindicateurs**. L'étude des espèces présentes et de leur densité fournit des informations précises sur l'état du milieu.

L'**indice Poisson Rivière (IPR)** attribue une classe de qualité en comparant les espèces observées à celles théoriquement attendues, en fonction des caractéristiques du cours d'eau (largeur, profondeur, distance à la source, etc.).



Qualité des cours d'eau selon les inventaires piscicoles 2025

Par ailleurs, la Fédération intervient également pour des pêches de sauvegarde, déplaçant les poissons lors de travaux sur les cours ou plans d'eau vers des zones plus adaptées. **21 pêche de sauvegarde** ont été réalisées en 2025.

Elle réalise aussi des pêches de sauvetage afin de retirer les poissons exposés à des pollutions ou à des baisses importantes du niveau d'eau. **2 pêches de sauvetage** ont été effectuées.



Pêche électrique de sauvegarde sur l'écluse de Creil, le 18 juin



Suivi des populations piscicoles après la restauration du cours d'eau Exemple de la Nonette

En 2020, le Syndicat du SAGE de la Nonette a réalisé des **travaux de restauration de la continuité écologique** et du cours d'eau sur la Nonette, au niveau de la confluence.

La Fédération est intervenue pour réaliser les inventaires piscicoles après les travaux, en 2021 (n+1), 2023 (n+3) et 2025 (n+5).

Objectif : vérifier l'efficacité des aménagements et le retour des populations piscicoles.

- 2021 – 1 an après les travaux :

Le cours d'eau reste **pauvre en habitat et le milieu est encore brut**. Le courant est fort, sans zones de cache, adapté aux espèces d'eau courante mais défavorable aux espèces d'eau lente. L'absence d'obstacle **permet néanmoins aux poissons de l'Oise de remonter la Nonette** et de trouver en amont des conditions favorables à leur installation.



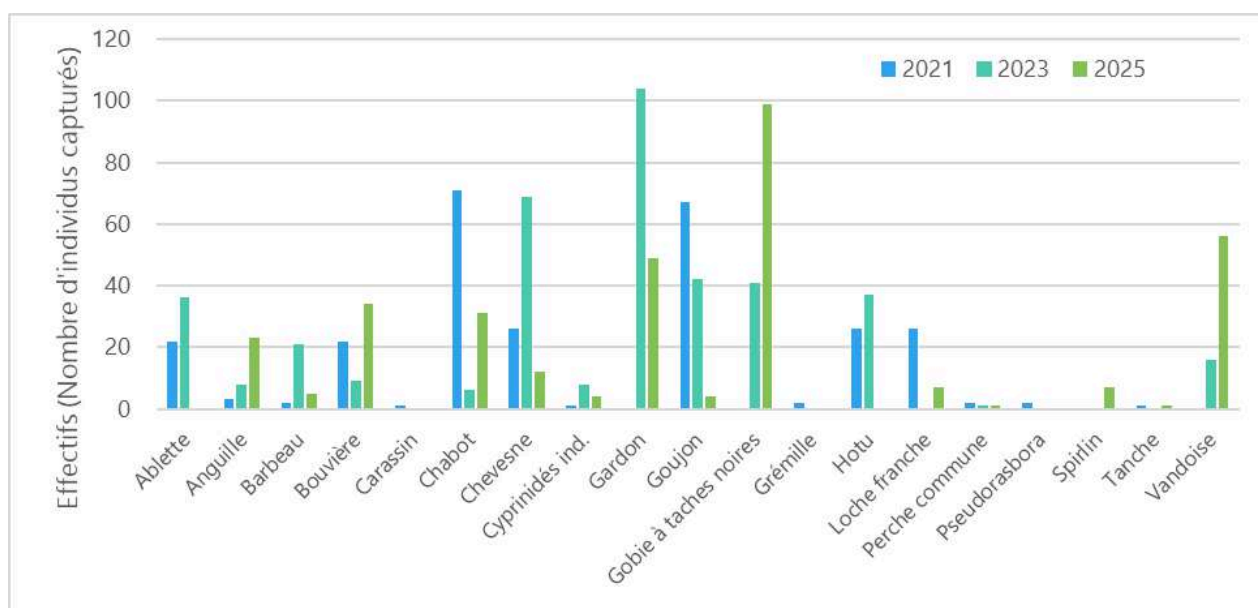
- 2023 – 3 ans après les travaux :

La végétation de bordure s'est bien développée, offrant des zones de cache pour les poissons. Le milieu devient favorable à une plus **grande diversité d'espèces**, appréciant à la fois les eaux courantes et les eaux lentes. La densité piscicole a augmenté de 30 %.



- 2025 – 5 ans après les travaux :

Le milieu continue d'évoluer avec la présence d'embâcles et une végétation plus dense. Les espèces provenant de l'Oise sont désormais présentes, y compris certaines en prolifération comme le gobie à taches noires. **Le peuplement piscicole semble avoir retrouvé un équilibre.**





Suivi de la reproduction du brochet

En tant qu'espèce emblématique de nos cours d'eau, le brochet fait l'objet d'un suivi particulier par la Fédération, notamment en période de reproduction.

Cette année, un suivi a été réalisé sur **le Ru des Planchettes**, affluent en rive gauche de l'Oise, où des frayères ont été aménagées en forêt de Compiègne par l'Office National des Forêts (ONF).

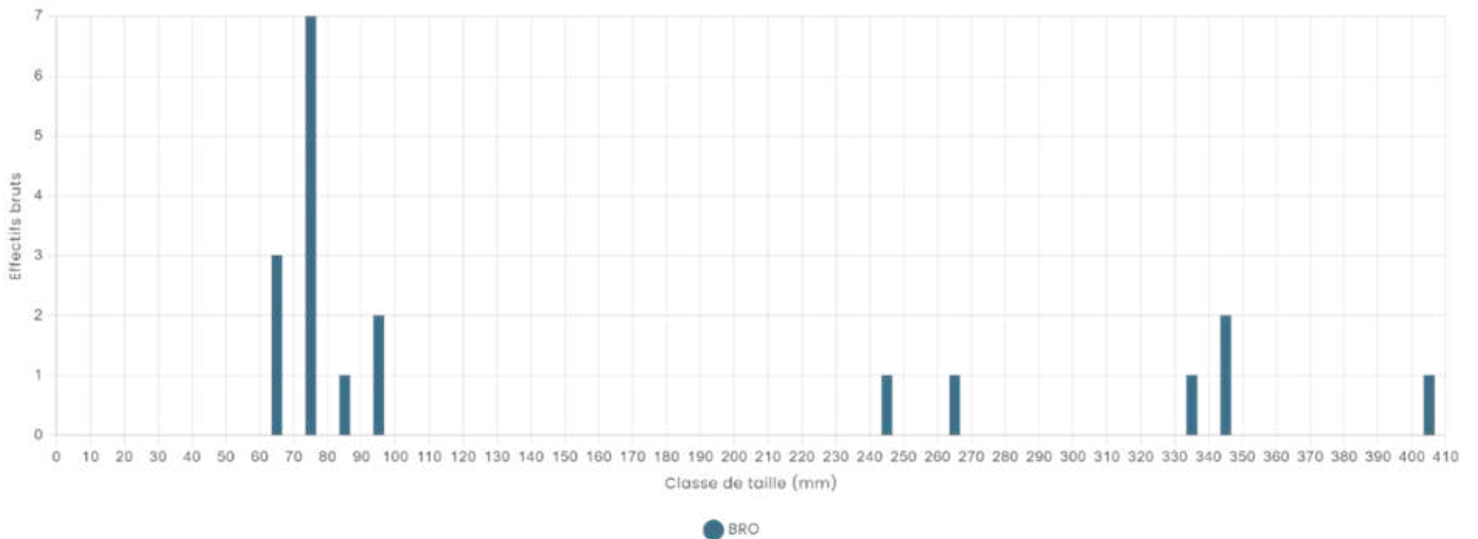


Objectif : vérifier l'efficacité de la reproduction.

Résultats : 19 brochets recensés, dont 13 mesuraient moins de 11 cm.

Effectifs par classe de taille

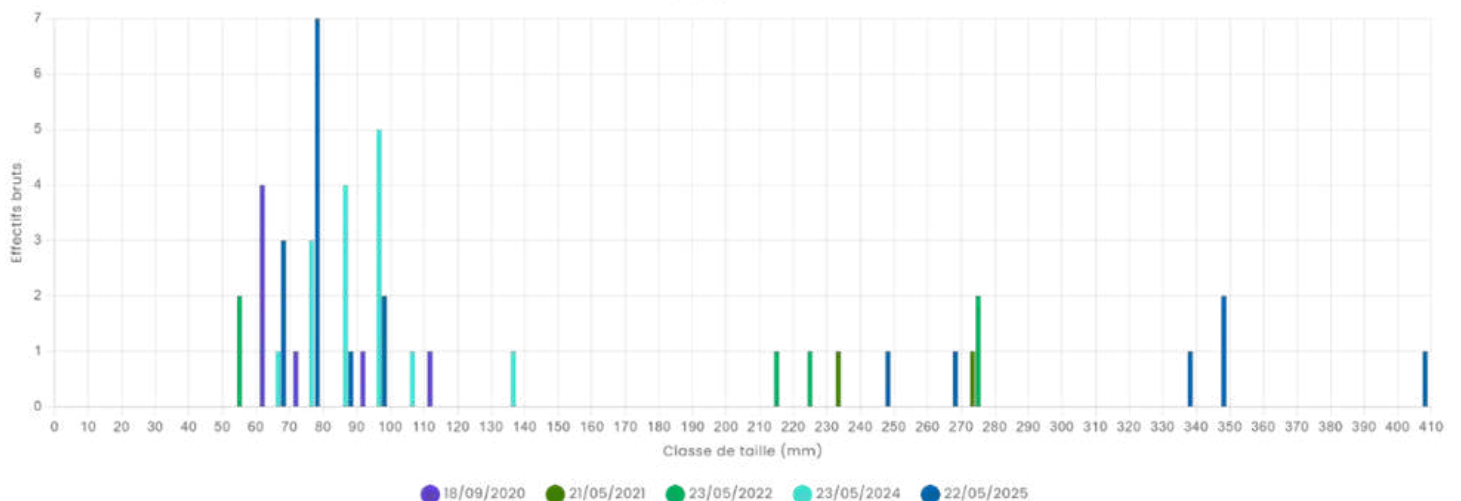
Lots G, N, I, S/L et lots libres



Classe de tailles des individus capturés en 2025

Evolution des effectifs par classe de taille pour l'espèce: Brochet commun (BRO)

Lots G, N, I, S/L et lots libres





Suivi des Anguilles

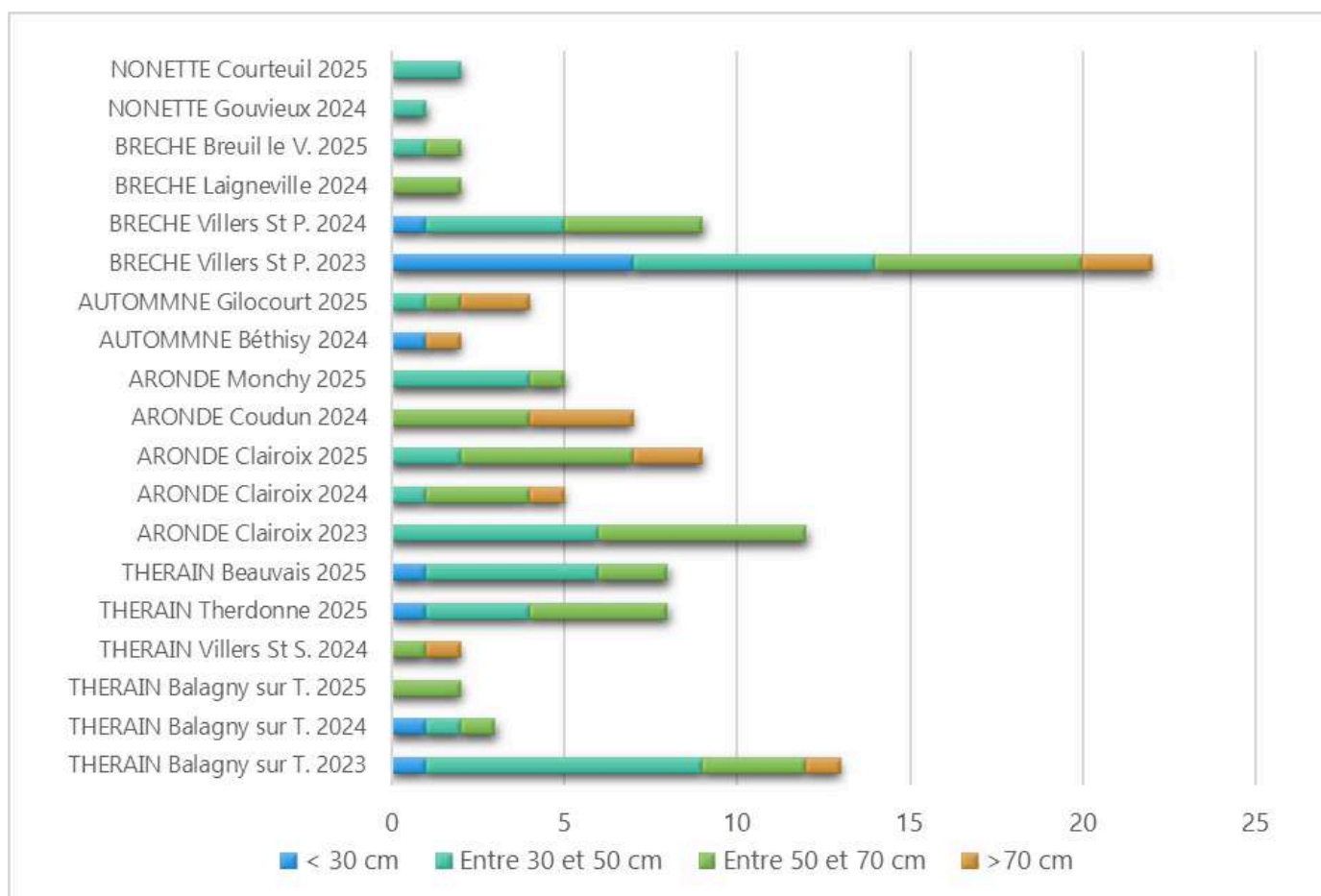
L'anguille est une **espèce migratrice** : elle se reproduit en mer (mer des Sargasses), puis se développe en rivière. Elle remonte ainsi les cours d'eau depuis l'estuaire de la Seine jusqu'aux rivières de notre département.

L'association SEINORMIGR réalise un **suivi de la colonisation des anguilles sur le bassin Seine amont**, en collaboration avec l'ensemble des Fédérations, dont la Fédération de pêche de l'Oise.

Objectif : suivre les populations d'anguilles, notamment la colonisation des jeunes individus.

Résultats : huit stations ont été prospectées dans le département de l'Oise. **32 anguilles ont été capturées**, mais seulement deux mesuraient moins de 30 cm. La plus petite mesurait 16 cm et la plus grande 78 cm.

Par ailleurs, lors d'un inventaire piscicole multi-espèces sur la Nonette, 23 anguilles ont été capturées, dont 8 mesuraient moins de 15 cm. Il reste difficile de déterminer s'il s'agit d'une réelle remontée des anguilles depuis la mer ou d'un déversement lié à une saisie douanière à l'aéroport.



Classe des tailles des anguilles depuis 2023 sur les différentes stations du suivi



Vidéocomptage sur l'Aisne à Choisy-au-bac

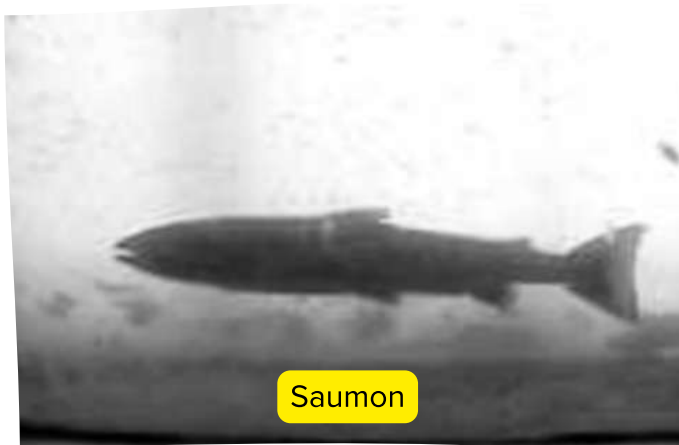
Depuis 2017, la Fédération est prestataire pour le compte de SEMAO, gestionnaire de **l'ouvrage du Carandeu** à Choisy-au-Bac, pour le dépouillement et l'analyse des données issues du vidéocomptage. Ce système a été mis en place comme mesure compensatoire dans le cadre du renouvellement des ouvrages.



Objectif : observer les espèces utilisant la passe à poissons aménagée en rive droite du barrage, en particulier les espèces migratrices et les espèces cibles.

Résultats : **17 155 individus** ont été comptabilisés, appartenant à **21 espèces différentes**. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2024. L'espèce la plus abondante est très largement l'ablette avec plus de 12 000 individus observés.

Pour les espèces migratrices, les effectifs sont globalement en hausse par rapport à 2024. On note la présence de **2 saumons atlantiques** cette année. Les effectifs d'aloses et d'anguilles augmentent également, tandis que ceux des truites de mer sont légèrement inférieurs.



Saumon



Grande Alose



Truite de Mer



Anguille



Suivi des écrevisses à pattes blanches

L'écrevisse à pattes blanches est une **espèce originaire de nos cours d'eau**. Le suivi réalisé par la Fédération alterne entre **des prospections nocturnes**, période durant laquelle les écrevisses sont actives et donc plus facilement observables, et des analyses d'eau permettant de détecter leur **ADN** et ainsi de confirmer leur présence en amont.

Objectif : suivre l'évolution de ces populations afin de mieux les protéger et les préserver.

Résultats : des écrevisses à pattes blanches ont été observées sur plusieurs petits cours d'eau, avec parfois la **présence de jeunes individus**, signe d'un renouvellement des populations. Toutefois, celles-ci restent **très fragiles**, avec une aire de répartition de plus en plus restreinte et des fluctuations importantes des effectifs.



À l'échelle régionale, l'ARB (Agence Régionale pour la Biodiversité) anime un **groupe de travail sur les écrevisses**. Composés de l'OFB, des Fédérations de pêche ainsi que d'autres acteurs menant des études sur les écrevisses, des protocoles communs ont été proposés afin de mieux centraliser les données de présence au sein de la région.

À terme, cela permettra de mieux identifier les facteurs menaçant les populations et de mettre en place un plan de conservation comprenant des mesures et des actions pour préserver cette espèce.

Notre département abrite également **des écrevisses exotiques envahissantes**, classées par le Code de l'environnement.

Il s'agit notamment d'**écrevisses américaines**, dont l'écrevisse de Louisiane, récemment observée sur notre territoire.

Ces espèces peuvent transmettre aux écrevisses à pattes blanches une maladie appelée "**peste des écrevisses**", due au champignon *Aphanomyces astaci*.



Écrevisse de Louisiane ©S. Legris



Suivi de la température des cours d'eau

La température joue un rôle crucial dans le cycle biologique des poissons. C'est pourquoi la Fédération a lancé, depuis 2016, une étude de suivi de la température de l'eau sur les principaux cours d'eau du département.

Objectif : observer, sur le long terme, l'évolution de la température de l'eau en lien avec le changement climatique et les activités humaines. Cela permet de mieux interpréter la répartition des espèces piscicoles et d'orienter les actions de restauration.

Résultats : une grande disparité est constatée entre les stations et les cours d'eau. En effet, certains cours d'eau maintiennent des températures relativement constantes au cours de l'année et d'une année à l'autre. Ils subissent peu de variations grâce à l'influence de la nappe.

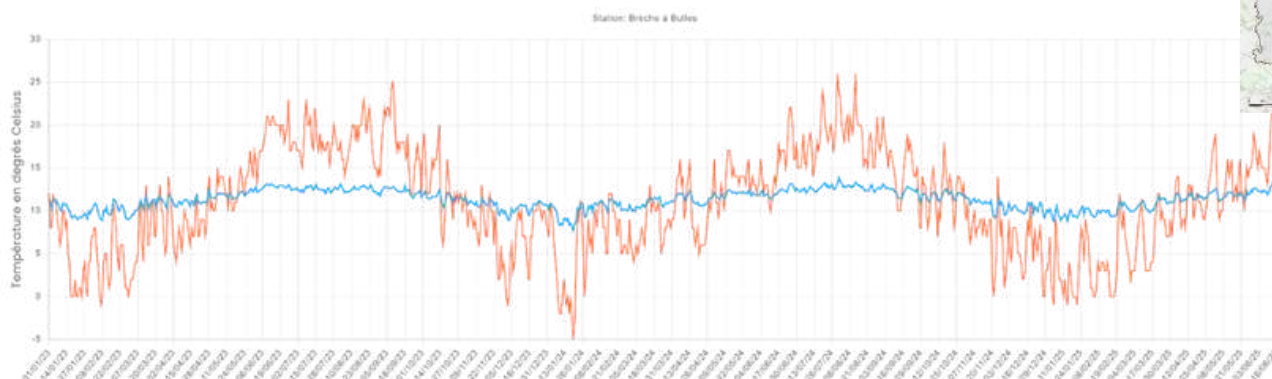
À l'inverse, d'autres secteurs connaissent de fortes variations au cours de l'année, avec des conditions limitantes en été.

La température varie également fortement d'une année à l'autre, selon qu'elles sont plus ou moins chaudes.

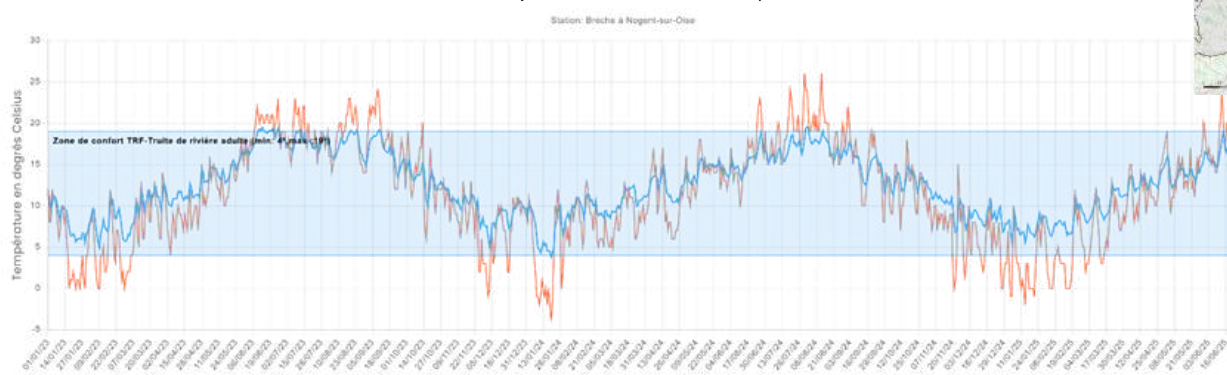


Par ailleurs, nous observons une **période limitante de plus en plus longue** au cours de l'année : elle ne se concentre plus uniquement sur les mois d'été (juillet et août), mais débute désormais dès le mois d'avril et peut s'étendre jusqu'au mois d'octobre.

52 % des stations recensent des températures non conformes à la truite fario durant l'année.



Températures moyennes sur la station de la Brèche à Bulles (en bleu : températures de l'eau, rouge : températures de l'air)



Températures moyennes sur la station de la Brèche à Nogent-sur-Oise (en bleu : températures de l'eau, rouge : températures de l'air, zone en bleu : optimum thermique de la truite fario)



Alimentation des bases de données

Acquérir de la connaissance est important pour toutes les raisons évoquées précédemment ; toutefois, elle n'a de sens que si **les données sont correctement valorisées**.

Depuis quelques années, la Fédération a choisi de mettre en place **un outil cartographique** permettant de centraliser l'ensemble des données recueillies et de les croiser avec d'autres informations, telles que l'occupation du sol ou la présence d'ouvrages.

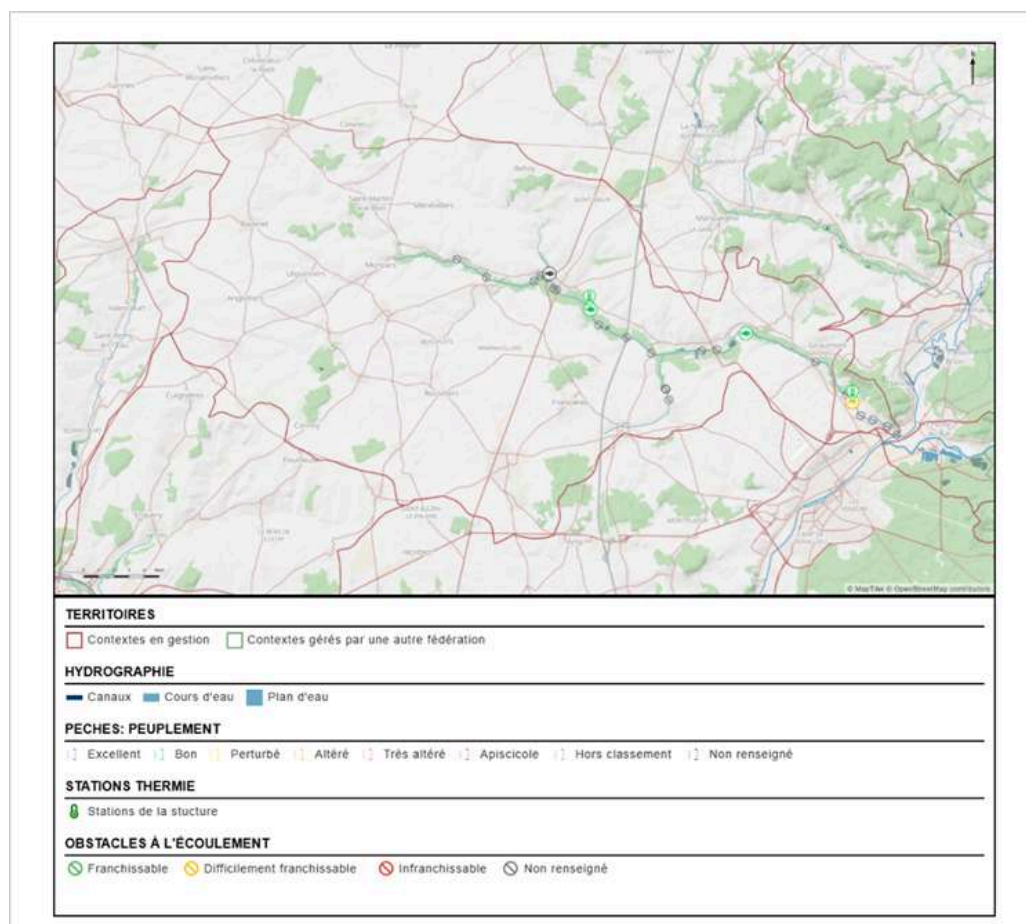
Les études portées par la Fédération sont subventionnées par des fonds publics ; à ce titre, les données recueillies permettent d'**alimenter les bases de données régionales et nationales**.

[Lien vers la Liste Rouge !](#)



Ainsi, les données collectées par l'ensemble des Fédérations de pêche des Hauts-de-France ont permis l'édition, en 2025, de la **Liste rouge des espèces piscicoles et astacicoles des Hauts-de-France**.

À l'échelle départementale, les données de la Fédération sont également mobilisées pour l'élaboration des atlas de biodiversité communaux, dans le cadre de la révision de documents de gestion comme les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), ou encore pour évaluer l'impact de projets.





Restauration des milieux

Restauration de zones de reproduction pour la truite fario

Les cours d'eau de notre département **ont été fortement modifiés** et beaucoup ne présentent plus les conditions favorables à la reproduction de la truite fario.

Lorsque le substrat n'est plus adapté, il est possible de rétablir une granulométrie plus favorable.

Objectif : restaurer des zones de reproduction pour la truite fario et recréer des habitats multi-espèces sur des secteurs opportuns.

Résultats : en 2025, des travaux ont été menés sur deux secteurs. Des banquettes ont été aménagées afin de rendre le lit plus sinueux, des recharges granulométriques ont été effectuées et des habitats ont été recréés.

- le Ru de la Fontaine Monchy à Laberlière, sur le bassin versant du Matz, sur environ **100 ml**.



- le Ru de la Soupape à Breteuil, sur le bassin versant de la Noye, sur environ **550 ml**.





Une autre méthode a été appliquée sur certains secteurs disposant déjà d'un substrat caillouteux, mais recouvert de vase et donc difficilement mobilisable par les truites.

En 2025, **des décolmatages** ont été réalisés à l'aide d'une motopompe, permettant de rendre le substrat accessible sur cinq lots d'AAPPMA, soit **872 m² réhabilités pour la reproduction de la truite fario**.



Décolmatage sur le Thérain à Beauvais



Substrat décolmaté

Si vous souhaitez réaliser ce type d'opération sur votre parcours, vous pouvez contacter notre technicien, Frédéric FOURMY, à l'adresse suivante : f.fourmy@peche60.fr



Restauration de zones de reproduction pour le brochet

Depuis plusieurs années, la Fédération mène un projet de restauration de frayères à brochets sur la rivière Aisne. Une étude a été lancée en 2022 ; toutefois, en raison de refus de certains propriétaires et exploitants, un seul projet a été poursuivi afin d'entamer des travaux **sur le Ru Fourchon à Rethondes**.

Un autre projet est en étude à Houdancourt, cette fois sur l'Oise, **sur le Ru de la Contentieuse**. Ce cours d'eau présente actuellement des surlargeurs et un envasement très important, rendant le milieu très pauvre en termes d'habitat. Grâce au projet de restauration du SMOA et à l'accord du propriétaire, la Fédération a travaillé sur l'aménagement de frayères sur ce site en complément.

Objectif : restaurer des zones de reproduction pour le brochet.

Résultats : les études se sont poursuivies en 2025 sur les deux sites. Les travaux consistent à **terrasser une zone humide et à développer la végétation** sur le site.

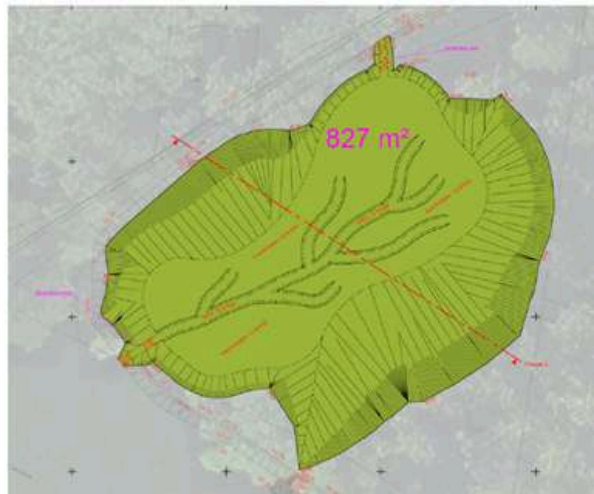
La réalisation de travaux en cours d'eau ou en zones humides nécessite des démarches administratives de plus en plus lourdes. Il faut garder à l'esprit que le temps passé sur le terrain reste minime en comparaison de celui consacré aux démarches administratives. Cela explique pourquoi un projet peut prendre plusieurs années avant d'être réalisé.

- A Rethondes :

Toutefois, à Rethondes, suite à une décision du conseil municipal, le projet est actuellement arrêté. Nous espérons pouvoir reprendre les discussions avec la mairie afin de trouver une solution convenant à tous.

La Fédération n'impose rien et construit ses projets en fonction des attentes des propriétaires et des communes.

Coût estimatif du projet : 100 800 euros.



Plan de la frayère à Rethondes

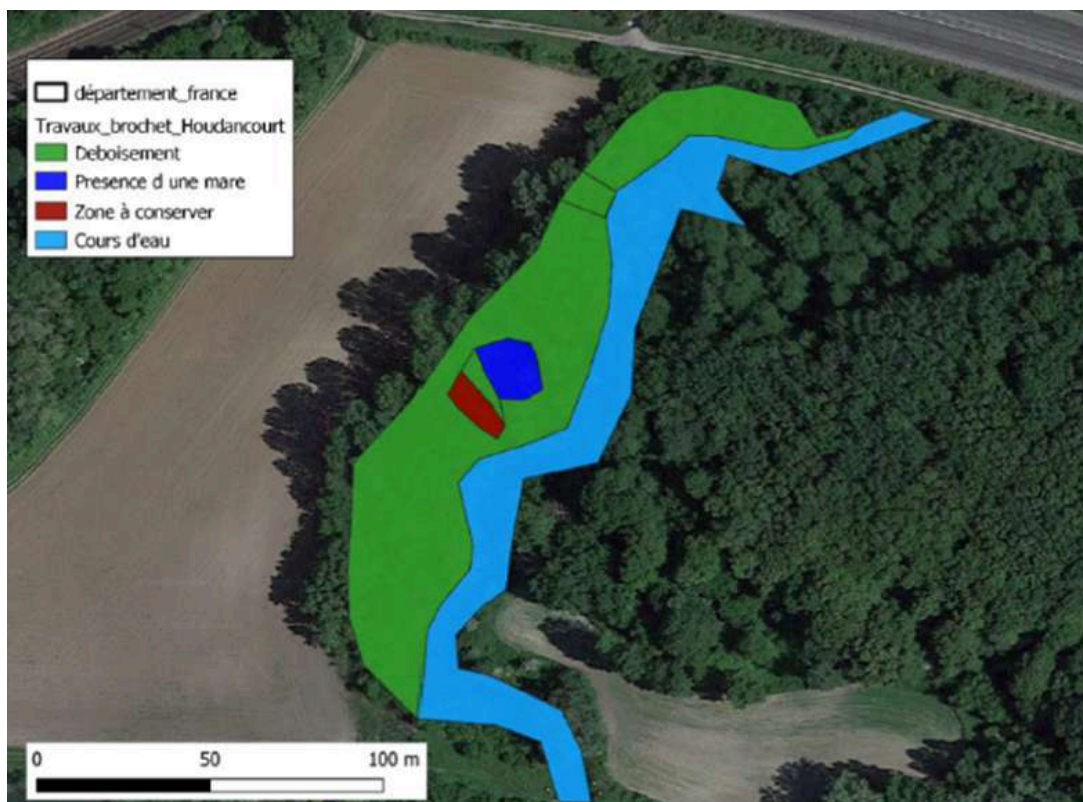
MILIEU AQUATIQUE



- A Houdancourt :

La préparation du site a débuté fin 2025. Les travaux de terrassement proprement dits seront réalisés en 2026.

Coût du projet : 44 063,46 euros.



Plan de la frayère à Houdancourt

La suite : La Fédération va poursuivre sa recherche de nouveaux sites pouvant faire l'objet d'une restauration de frayères pour les brochets, notamment sur le secteur de l'Aisne, actuellement très pauvre. Le principal frein reste la maîtrise foncière.

À ce titre, la Fédération a entamé une démarche de **convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)** afin de mutualiser la restauration des milieux pour de multiples espèces et d'intégrer les poissons sur les sites gérés par le Conservatoire.



La Restauration de la continuité écologique

Les cours d'eau de notre département sont fortement cloisonnés par la présence d'ouvrages et de seuils, entravant la libre circulation des poissons et le transit sédimentaire. Grâce aux travaux menés par les structures GEMAPI et aux aides financières de l'Agence de l'Eau et de la Région, de nombreuses actions de restauration ont été réalisées dans tout le département.

Notre Fédération continue de travailler sur la restauration de la continuité écologique en collaboration avec le SIVT (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain), **sur le Sillet, affluent du Thérain.**

Objectif : permettre aux poissons de se déplacer librement sur les cours d'eau et améliorer le transit sédimentaire.

Résultats : en 2025, deux ouvrages étaient à l'étude sur le **Ru Ponchon, affluent du Sillet**. Le projet consiste à restaurer la continuité écologique par **la démolition du seuil et du bâtiment du moulin**, et la **création de nouveaux tracés plus sinueux** sur une longueur total de **271,5 ml**.

Le projet a été retardé en raison de la présence d'une chauve-souris dans un bâtiment désaffecté, destiné à être détruit dans le cadre des travaux. Étant une espèce protégée, le dossier réglementaire a dû inclure des mesures spécifiques pour la préservation des individus, nécessitant des analyses supplémentaires. Les travaux débuteront en 2026.

Coût du projet : 311 612 euros.



La suite : La Fédération a également lancé une nouvelle étude pour un projet de restauration de la continuité écologique sur le Sillet, au niveau du **moulin de Pierre**. Le diagnostic et les travaux débuteront en 2026.



Diagnostic des parcours AAPPMA et communaux pour la réalisation de travaux de restauration

Notre département compte **52 AAPPMA** disposant de baux de pêche. Afin de les aider à concilier au mieux préservation des milieux et développement de la pêche, les agents de la Fédération réalisent des diagnostics des différents parcours.

Objectif : évaluer le potentiel des milieux et proposer des actions de gestion et de restauration permettant de concilier pêche et protection des milieux.

Ces diagnostics permettent également aux AAPPMA de répondre à leur obligation statutaire dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan de Gestion Piscicole (PGP)** visant l'amélioration et l'exploitation équilibrée des ressources, compatible avec le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) établi par la Fédération.

Résultats : en 2025, les diagnostics ont concerné **les bassins versants du Thérain et de l'Aronde**, ainsi que **la commune de Fleury** sur le bassin de l'Epte. Des PGP (Plans de Gestion Piscicole) sont actuellement en cours de rédaction.

Ils comprendront :

- un diagnostic du territoire avec les enjeux du bassin ;
- un rappel réglementaire et des documents de planification existants
- des préconisations d'actions à réaliser et des modes de gestion à adopter.



La suite : La Fédération poursuivra la mise à jour des PGP dans le département. En 2026, il est prévu de continuer le travail sur le bassin du Thérain et de débuter sur celui de l'Automne.



Assistance aux maîtres d'ouvrages et avis techniques

En tant qu'association à caractère d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement, et conformément à ses statuts, la Fédération apporte **son avis sur les projets concernant les milieux aquatiques**.

Objectif : prendre en compte les enjeux piscicoles dans le cadre de projets impactants pour les milieux aquatiques.

Résultats : en 2025, la Fédération est intervenue sur, entre autres, les projets suivants :

- SAGE Oise moyenne, Thérain et Aronde

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixant les objectifs pour un partage équitable de la ressource en eau sur le territoire.

- PTGE de l'Aronde

Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau visant à établir un usage équilibré de la ressource tout en garantissant la protection des milieux aquatiques, avec des volumes prélevables définis.

- MAGEO et CSNE

Création du futur Canal Seine-Nord Europe et Mise au Gabarit Européen de l'Oise, impliquant des destructions d'habitats pour les poissons et nécessitant des mesures de réduction et de compensation

- GT biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Groupe Technique pour la préservation de la biodiversité dans les Hauts-de-France, permettant de centraliser les données et de mettre en place des mesures de protection et de développer des documents de vulgarisation.

- CODERST

Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques, chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques.

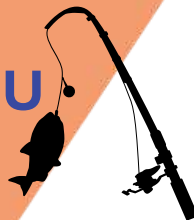
- Travaux de restauration hydromorphologiques et plan de gestion

COmités de Pilotage (COPIL) des structures GEMAPI ou des partenaires de la Fédération, pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides, ou dans le cadre des suivis relatifs aux plans de gestion.



Sensibilisation au milieu aquatique

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Animations scolaires

La Fédération intervient auprès des enfants en milieu scolaire afin de les **sensibiliser au fonctionnement des milieux aquatiques et à la biodiversité**. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une **convention entre la Fédération et l'Éducation Nationale**.

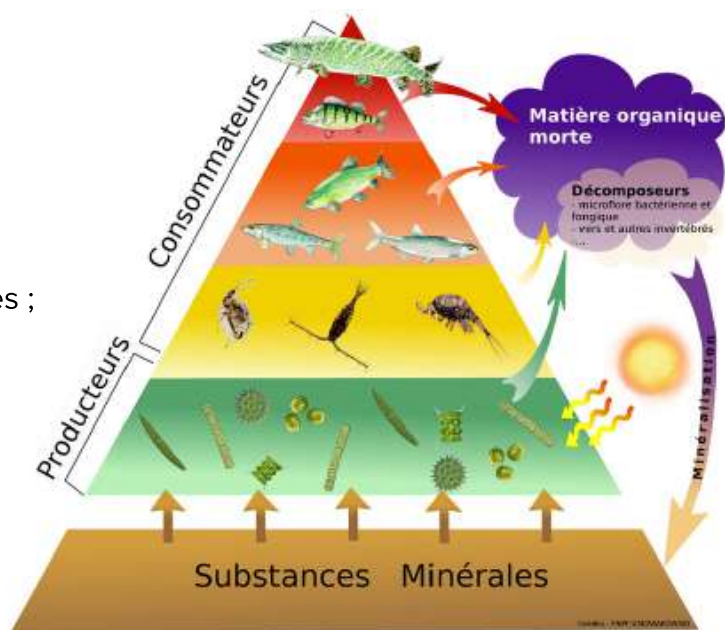
Nos agents interviennent dans un premier temps en classe pour des élèves de primaire, **âgés de 5 à 10 ans**. Dans un second temps, les élèves découvrent les milieux aquatiques sur le terrain, au bord de l'eau ou réalisent des initiations à la pêche.

Objectif : faire découvrir aux enfants le fonctionnement des milieux aquatiques et leur biodiversité, notamment l'écologie et la biologie des poissons, et les sensibiliser à leur préservation.

Résultats : en 2025, ces animations ont eu lieu dans **26 établissements scolaires** de l'Oise, pour **1 563 élèves**.

Au programme :

- Biologie et écologie des poissons ;
- Cycle de l'eau ;
- Fonctionnement des écosystèmes aquatiques ;
- Réseaux trophiques ;
- Macroinvertébrés aquatiques ;
- Usages de l'eau ;
- Protection de l'environnement ;
- Changement climatique.



© FNPF - V. NOWAKOWSKI

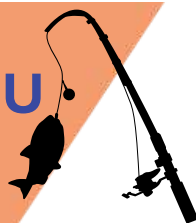
Par ailleurs, **les élèves des lycées agricoles de Pierrefonds et d'Airion** ont participé, au cours de l'année, à des pêches électriques, leur permettant d'en apprendre davantage sur les méthodes d'inventaire et les espèces piscicoles.

Ils sont également intervenus dans le cadre des opérations de décolmatage des frayères à truite fario.



Pêche électrique sur l'Automne à Vez avec les élèves du Lycée de Pierrefonds, le 19 juin 2025

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Animations Nature & Pêche

En parallèle, les agents de la Fédération interviennent auprès d'enseignements spécialisés et de centres de loisirs. Le format est similaire à celui proposé dans le cadre de l'Éducation Nationale, mais avec un accent plus marqué sur des sorties en extérieur, au bord de l'eau, et sur la pratique de la pêche.

En 2025, **5 animations** ont été réalisées pour les enseignements spécialisés et **8 pour les centres de loisirs**, soit **265 enfants** au total.

Des stages de pêche, sur plusieurs jours, ont également été organisés à l'étang fédéral de Varesnes pour des enfants de 12 à 15 ans.

Au programme : pêche des carnassiers en float-tube et pêche à la carpe.



Stage pêche à Varesnes



ALSH Noyon

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Ateliers Pêche Nature (APN)

Notre département dispose à ce jour de **5 APN** (4 gérés par des AAPPMA et 1 par la Fédération).

Les AAPPMA de Compiègne, Mouy, Montataire et Noyon proposent des séances d'APN les mercredis ou samedis.

Objectifs : permettre aux enfants de découvrir le fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité qui y est associée, tout en leur offrant la possibilité de pratiquer la pêche en maîtrisant les bases de ce loisir.

Résultats : En 2025, **17 séances d'APN fédéral** ont eu lieu, principalement consacrées à l'initiation à la pêche aux leurres, très plébiscitée par les jeunes. Les APN organisés par les AAPPMA sont davantage axés sur la pêche au coup.

Au total, **44 enfants ont participé aux APN proposés par la Fédération.**



APN à Verneuil-en-Halatte



APN au Plan d'eau du Canada à Beauvais

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou vous-même, vous pouvez contacter nos agents animateurs : Julien JOLLY (j.jolly@peche60.fr) et Valentin LEFEVRE (v.lefevre@peche60.fr).

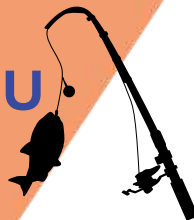
Le planning des APN est disponible sur notre site internet et dans le Guide de pêche 2026.

Pour les inscriptions aux APN organisés par les AAPPMA, nous vous invitons à contacter les Présidents : Christian DELANEF, Pascal DELISLE, Olivier PARMENTIER ou Michel COITOU.

Lien pour les APN



SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Événements Grand Public 2026

Fête de la Pêche

À l'occasion de la **Fête nationale de la Pêche**, le 1er juin 2025, diverses animations ont été programmées dans tout le département, initiées par les AAPPMA et la Fédération. Cette journée est l'occasion de faire découvrir notre loisir au plus grand nombre et de présenter le rôle crucial des pêcheurs et des associations dans la protection des milieux aquatiques.

Objectif : sensibiliser un public novice aux actions de notre réseau en faveur de la protection des milieux et faire découvrir la pratique de la pêche ainsi que la biodiversité de nos milieux.

Résultats : en 2025, pour la seconde édition, la Fête de la Pêche organisée par la Fédération a eu lieu au **Plan d'eau du Canada, à Beauvais**.

À cette occasion, diverses animations ont été proposées :

- Initiation à la pêche (float-tube, bateau, pêche au coup)
- Pêche magnétique pour les plus jeunes
- Pêche au simulateur
- Démonstrations de pêche par des compétiteurs
- Observation des espèces piscicoles de nos cours d'eau et plans d'eau
- Apprentissage de la reconnaissance des espèces
- Quiz sur la biologie et l'écologie des poissons

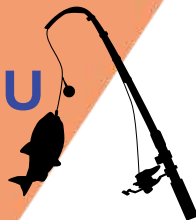


Plusieurs partenaires ont participé à cet événement en présentant leurs activités :

- CPIE
- OFB
- ENEDIS
- Frédéric Derouet, guide de pêche
- Beauvais Argentine Aquariophilie

Nous vous donnons rendez-vous en 2026, cette fois au bassin des Muids à Choisy-au-Bac, pour la prochaine édition, le 7 juin.

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Le Festival des Marais

Cette année, pour la première fois, la Fédération a participé au **Festival des Marais**, organisé par la SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde) à Rosoy, au cœur des marais de Sacy, le 26 avril 2025.

Ce festival a pour objectif **de valoriser une partie du site naturel des Marais de Sacy**, habituellement fermée au public, et de présenter des activités autour du marais.

La Fédération a animé un stand et proposé des animations pour faire découvrir la pratique de la pêche au grand public.

Cet événement a rencontré un grand succès et notre participation à la prochaine édition, qui se tiendra le 25 avril à Cinqueux, a déjà été confirmée.



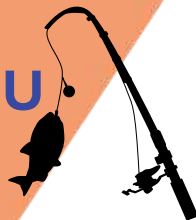
La Cité des Bateliers

Dans le cadre du **25ème anniversaire de la Cité des bateliers à Longueil-Annel**, notre Fédération a été sollicitée afin d'y animer un stand, le 20 juillet.

Malgré une météo pluvieuse, un large public a pu découvrir le loisir pêche et en apprendre davantage sur les poissons de nos cours d'eau.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Cité des Bateliers pour les animations, nous avons d'ores et déjà confirmé notre présence pour la prochaine édition, le 19 juillet prochain.

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



La Ruralité en Fête

À l'initiative de la Fédération des Chasseurs, cet événement, initialement repoussé en 2024, a eu lieu en 2025 les **6 et 7 septembre au parc du château de Compiègne**.

Rassemblant plus de **140 exposants et plus de 38 000 visiteurs sur deux jours** (données 2022), cet événement grand public est très populaire et propose diverses activités et spectacles.



Depuis plusieurs années, notre Fédération y est représentée par un grand stand comportant un bassin exposant certaines espèces piscicoles de nos cours d'eau et plans d'eau.

Des animations sont proposées pour initier le public à la pratique de la pêche, à travers des activités telles que la pêche au simulateur et le lancer sur cible. Pour les plus jeunes, la pêche magnétique est proposée.



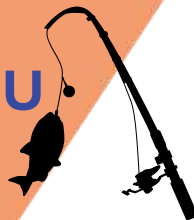
Concernant les milieux aquatiques, un quiz sur l'écologie et la biologie des poissons ainsi que des ateliers de reconnaissance des espèces sont organisés. Enfin, une loupe binoculaire permet d'observer les petits organismes vivant dans l'eau.



Cette édition, comme les précédentes, a été un grand succès et permet de sensibiliser un large public aux actions menées par notre réseau en faveur de la protection des milieux aquatiques et des espèces, tout en faisant découvrir la pêche, activité de pleine nature



SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Forum de l'orientation au lycée d'Airion

En 2025, notre Fédération était présente au forum de l'orientation du lycée agricole d'Airion, le 18 novembre.

Objectif : présenter les métiers et les activités de la Fédération et **aider les élèves à s'orienter pour leur future carrière professionnelle.**



**LYCÉE AGRICOLE
DE L'OISE**

CULTIVONS VOTRE AVENIR

Formation Guide Nature

Chaque année, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) organise une formation « **Guide nature patrimoine volontaire** » à destination du grand public, durant laquelle de nombreux partenaires interviennent.

Pour l'édition 2025, le CPIE a sollicité la Fédération pour une journée, le 6 décembre 2025, à laquelle **15 participants ont pu assister.**

Au programme :

Matinée en salle :

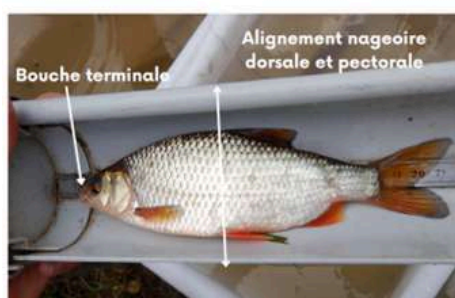
- Présentation de la Fédération : rôle et missions
- Inventaires piscicoles : objectifs, méthodes, résultats
- État des poissons
- Reconnaissance des espèces

Après-midi sur le terrain :

- Mise en pratique avec une pêche électrique



Etat des poissons de notre département



Gardon
Ubiquiste
Omnivore
Quasi-menacé (NT)



Rotengle
Eau calme et stagnante, riche en végétation
Omnivore
Quasi-menacé (NT)

SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE



Hauts-de-France propres

Chaque année, la Fédération est impliquée dans l'organisation de l'opération **Hauts-de-France propres**. Cette initiative, **portée par la Fédération des Chasseurs des Hauts-de-France** et financée par la Région, permet à chacun de participer au nettoyage de la nature.

En 2025, l'opération s'est déroulée les **14, 15 et 16 mars**.

Objectif : mettre en place, dans le département, plusieurs points de ramassage des déchets.

Résultats : à l'échelle départementale, **17 461 participants** ont été mobilisés sur 342 points de ramassage, pour un volume total de **974 m³ de déchets collectés**.



AAPPMA de Compiègne

Développement du Loisir Pêche



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE



Entretien des parcours

Le développement du loisir pêche repose en partie sur l'entretien des parcours, permettant de **maintenir les accès et d'assurer le panneautage sur site**. L'entretien comprend des débroussaillages, des élagages et le retrait des déchets.

La Fédération gère les lots de pêche qu'elle possède ou loue :

- Petit-Thérain à Marseille-en-Beauvaisis : 0,7 km
- Étang de la Fréneuse à Pimprez (propriété de la Fédération) : 2,6 ha
- Étang de Varesnes : 12 ha
- Bassin des Muids à Choisy-au-Bac : 14 ha
- Étangs de Commelles : 18 ha
- Étang d'Allonne : 2,6 ha
- Étangs de la Forêt de Compiègne et du Buissonnet : 20,4 ha
- Étang de Marest-sur-Matz : 1,6 ha
- Canal de l'Ourcq : 14 km

Ces parcours sont accessibles à tous les pêcheurs munis d'une carte de pêche de l'Oise.



Etangs de la Forêt de Compiègne



Etang de Varesnes

Attention : certains parcours de pêche seront cédés à des AAPPMA en 2026, l'étang de Sainte-Périne pour l'AAPPMA de Béthancourt-Gilocourt. Une fois le parcours cédé, la gestion et l'entretien seront assurés par les bénévoles de l'AAPPMA.

Les agents de la Fédération interviennent également pour aider à l'entretien des parcours des AAPPMA sur demande.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR

PECHE



Junior Fishing Tour (JFT)

La FNPF, en collaboration avec la Fédération Française de Pêche Sportive (FFPS) et le Groupement des Industriels et Fabricants d'Articles de Pêche (GIFAP), a initié la création d'un **concours de pêche dédié aux jeunes de moins de 18 ans**. Pour cela, des manches départementales sont organisées, suivies par des manches régionales et nationales pour les qualifiés.

Objectif : proposer, à travers des rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, une ouverture vers la pêche de compétition.

En cette 1^{re} édition 2024-2025, deux disciplines étaient proposées dans l'Oise : **pêche au coup et pêche aux leurres**.

- Deuxième manche pêche au coup : 12 avril à l'étang fédéral de Marest-sur-Matz

10 jeunes pêcheurs se sont affrontés sur deux manches. Au total, **41 kg de poissons** ont été capturés. Les 4 premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale régionale.



- Deuxième manche pêche aux leurres : 30 avril sur la rivière Oise à Compiègne
- 13 pêcheurs** ont participé pour prétendre au titre de champion de l'Oise des JFT « Leurres ». Aucun poisson n'a malheureusement été capturé, et le lancer sur cible a été utilisé pour départager les compétiteurs.

Pour la deuxième édition 2025-2026, de nouvelles manches sont programmées. Cette fois, les deux manches départementales de chaque discipline ont été organisées le même jour afin de réduire les déplacements des participants :

- Pêche aux leurres : 14 décembre à l'étang fédéral d'Allonne.

20 pêcheurs se sont affrontés. Aucun poisson n'a été capturé. Avec la modification du règlement, il n'est plus possible de qualifier les enfants au lancer sur cible. Si cette situation perdure, aucun jeune de l'Oise ne pourra se qualifier pour la finale régionale.



Le CA de la Fédération a donc voté pour organiser deux nouvelles manches le 25 avril 2026 à Montataire, en espérant que les poissons soient au rendez-vous.

- Pêche au coup : 19 avril 2026 à Braisnes-sur-Aronde

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE



Enduro Carpe sur l'Aisne

Afin de satisfaire les nombreux pêcheurs de carpe de notre département, la Fédération a souhaité réitérer l'Enduro Carpe en 2025.

Ce concours s'est déroulé sur plusieurs jours, **du 16 au 19 octobre**.

Résultats : 18 équipes se sont affrontées le long de la rivière Aisne. L'équipe victorieuse a capturé **3 carpes pour un poids total de 41 kg**, le plus gros poisson pesant 18,5 kg.



Face au succès de cet événement, la Fédération souhaite inscrire l'organisation de ce concours dans la durée. La prochaine édition aura lieu en 2026.



**Respect de la
réglementation pêche et
surveillance des cours
d'eau**

POLICE DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Police de la pêche & de l'environnement

Une des missions de la Fédération est la surveillance des lots de pêche, tant en matière de police de la pêche que de protection de l'environnement. Cette mission repose principalement sur **l'engagement de nos bénévoles**.

Notre département compte **70 gardes-pêche particuliers (GPP)**, disposant d'une assermentation et d'un agrément spécifique à certains parcours, signé par le Président de l'AAPPMA ou, pour les GPP fédéraux, par le Président de la Fédération.

En 2025, un nouvel agent de développement a été recruté spécifiquement pour cette mission.

Objectif : remettre en place une surveillance active des lots de pêche dans le département et coordonner les missions des bénévoles des AAPPMA.

Divers documents ont été rédigés pour faciliter le travail des GPP sur le terrain, notamment des formats types pour les contrôles. 5 PV ont été établis sur l'année.

Des tournées de surveillance ont eu lieu en 2025, tout au long de l'année, afin de renforcer la présence sur le terrain. En 2025, nos agents ont réalisé une dizaine de tournées.



Par ailleurs, pour simplifier les procédures, **des démarches ont été initiées avec les tribunaux de l'Oise**, sur le modèle de la Fédération de Pêche de l'Aisne, afin de mettre en place une convention permettant des transactions facilitées en cas de PV.

Des démarches ont également été initiées avec **le groupement de gendarmerie de l'Oise** pour établir une convention, sur le modèle de la **convention nationale signée entre la gendarmerie et la FNPF**. Cette convention, qui sera signée en 2026, a pour objectif de faciliter le partage d'informations en matière de police de l'eau et de la pêche, mais également de coordonner les interventions face à toutes formes d'incivilités et d'organiser des opérations communes.



Au-delà de la surveillance de la pêche, les GPP, par leur présence régulière au bord de l'eau, sont susceptibles d'observer des atteintes à l'environnement, des pollutions ou des mortalités piscicoles.

Un formulaire, développé en association avec l'OFB, permet de signaler des actes de braconnage ou des pollutions via un QR-Code.



Formation des Gardes-Pêche Particuliers (GPP)

La Fédération organise des **sessions de formation pour les futurs GPP**.

Objectifs : Transmettre les connaissances et compétences nécessaires aux missions des GPP et les tenir informés des modifications éventuelles.

Résultats : En 2025, elles ont eu lieu du 12 au 14 mars et du 8 au 10 octobre 2025.

Les personnes souhaitant exercer les fonctions de GPP doivent suivre une formation générale (Module 1) et une formation spécifique (Module 3).

Cette formation obligatoire **de 3 jours** se déroule 1 à 2 fois par an. Les organismes formateurs sont : l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) et la Fédération.



Des **sessions de recyclage** sont également organisées sur 1 journée pour les GPP déjà en poste, afin de les tenir informés des nouvelles réglementations et de favoriser les échanges entre GPP et agents de la Fédération. Une session a eu lieu le 14 février 2025.

La participation à ces formations de recyclage est essentielle. En effet, compte tenu des démarches engagées par la Fédération auprès de divers partenaires, le GPP, de par son agrément et son assermentation, doit être informé des éventuels changements afin d'assurer un discours cohérent avec la politique globale mise en œuvre par les AAPPMA et la Fédération à l'échelle du département.

Pour toutes questions relatives à la surveillance des lots de pêche et aux formations de GPP, vous pouvez contacter Corentin CARON, c.caron@peche60.fr

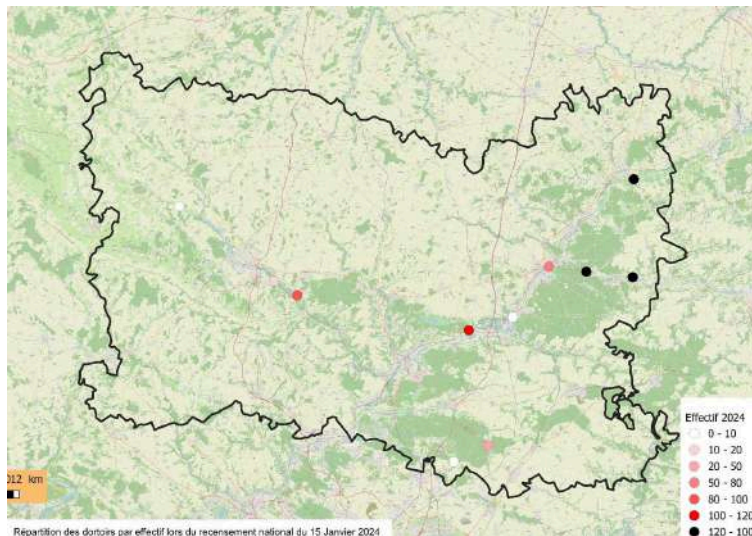
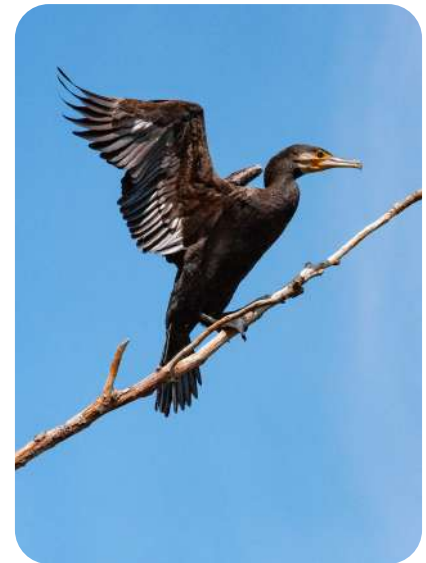


Gestion des cormorans

Le **grand cormoran** (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est un oiseau piscivore, exerçant une prédation sur les poissons présents dans les piscicultures ainsi que sur ceux en eaux libres. Malgré son statut de protection, des tirs de régulation étaient auparavant possibles, mais ils ont été suspendus depuis plusieurs années.

Récemment, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement de fixer des plafonds départementaux pour la destruction de grands cormorans sur les cours d'eau et plans d'eau, afin de protéger les espèces menacées. **L'arrêté ministériel du 24 février 2025** établit ce nouveau cadre, visant à limiter la prédation sur les piscicultures et sur les espèces protégées, tout en respectant les exigences réglementaires en matière de conservation.

Dans l'Oise, dont le relief peu marqué semble favoriser l'installation et la sédentarisation du grand cormoran, **les effectifs ont augmenté de +10 % et le nombre de dortoirs a doublé entre 2021 et 2024** (Rapport du recensement national, L. Marion, 2025).



Effectif de cormorans recensé sur les dortoirs lors du dernier recensement national de 2024.

Face à ce constat et à la prédation exercée sur les espèces de poissons vulnérables, notamment le brochet et l'anguille, notre Fédération a sollicité la préfecture pour l'obtention d'un arrêté de régulation du grand cormoran.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu avec les services de la DDT afin d'aboutir à la **publication de l'arrêté préfectoral** début 2026. Bien qu'il reste restreint en termes de secteurs et de quotas, il constitue **une première étape essentielle**.

Pour poursuivre notre travail et étendre les secteurs et les quotas de tirs, **nous avons besoin de remontées de terrain concernant la présence et les zones de dortoirs des oiseaux**. En effet, le prochain recensement national, prévu le 15 janvier 2027, déterminera les futurs quotas dans notre département (maximum 20 % des effectifs recensés) et doit être le plus exhaustif possible.

Pour signaler un dortoir ou une observation, contacter notre agent Corentin CARON (c.caron@peche60.fr) en envoyant une photo, ainsi que le lieu et la date de l'observation.



Pollutions et mortalités

Les cours d'eau et plans d'eau de notre département subissent de **nombreuses pollutions** au cours de l'année. Certaines sont identifiées et font l'objet de procédures, mais la plupart passent inaperçues, pouvant provoquer, par effet cumulatif et chronique, des atteintes aux milieux et aux espèces.

Les agents et bénévoles de la Fédération se mobilisent au maximum face à cette problématique.

Toutefois, nous nous heurtons à plusieurs difficultés :

- Identification de la source de la pollution ou de la mortalité ;
- Engagement de procédures lourdes et coûteuses.

En cas de pollution, seul l'OFB est à même d'établir un rapport de constatation afin d'en déterminer la source. Cependant, en raison d'un manque de personnel et de la multitude des missions qui leur sont confiées, ils ne peuvent se rendre disponibles pour chaque signalement.

Notre Fédération et nos AAPPMA peuvent alors se rendre sur site et noter les principales observations : aspect de l'eau, mortalité, rejets, etc., autant d'éléments qui peuvent s'avérer nécessaires en cas d'enclenchement d'une procédure.



Intervention des pompiers après la pollution de la Nonette à Senlis, le 17 juin ©SAGE de la Nonette



Pollution de l'Oise à Verberie le 22 septembre 2025

En cas de pollution majeure, il est possible de contacter la gendarmerie ou les pompiers, qui peuvent alors mobiliser des moyens pour contenir la pollution.

Face aux pollutions importantes, **la Fédération peut déposer une plainte**. Des **estimations des dommages** sont alors calculées au regard des préjudices écologiques, de jouissance ou économiques. Malheureusement, les dépenses et les atteintes engendrées ne sont que trop rarement reconnues devant les tribunaux.



Exemple : Pollution du Thérain en 2017

En 2025, après plusieurs années de procédure suite à la **pollution du Thérain en 2017** par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) dans le cadre de la maintenance de la STEP, la cour d'appel d'Amiens, le 28 novembre 2025, a jugé qu'aucune faute civile n'avait été commise, que les contrôles n'étant pas obligatoires à cette date, les procédures ont été respectées (que la situation a été correctement gérée par la CAB !)

La CAB ayant été relaxée des fins de poursuite et aucune faute civile n'étant retenue contre elle, la Cour ne l'a pas condamnée au paiement d'une somme au titre des dispositions de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Pour rappel, cette pollution a entraîné des **rejets récurrents de boues noires nauséabondes**, très chargées en matières organiques, azotées et phosphorées, dont les impacts se sont fait ressentir durant plusieurs mois, de l'aval de Beauvais jusqu'à Montataire, soit **sur 40 km de cours d'eau**.

Plusieurs AAPPMA ont été indemnisées directement par la CAB, mais aucune compensation pour la restauration du milieu n'a été réalisée à ce jour, malgré le rapport d'un expert indépendant **estimant les dommages et préjudices subis par la Fédération à 308 542 €**.



Article Oise Hebdo du 25 février 2022



Par ailleurs, nous constatons **des mortalités piscicoles survenant après des rempoissonnements**. Celles-ci peuvent être liées à plusieurs facteurs : le stockage des poissons, le transport, l'adaptation au nouvel environnement ou des maladies.

Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant lors des rempoissonnements et de travailler avec des piscicultures reconnues.

Il est important de **prévenir la Fédération en cas de constatation de mortalités piscicoles**. Des mesures pourront alors être prises afin d'en identifier la cause et de limiter la propagation éventuelle de la maladie.

Hors signal

Connecté à la nature

Communication

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr



Edition de supports d'information

La Fédération informe ses pêcheurs sur les parcours de pêche et la réglementation grâce à la publication de supports de communication.

Deux documents sont fournis :

- [Le guide de pêche](#)



Pour accéder au Guide de Pêche 2026



- [Le mémento de réglementation](#)

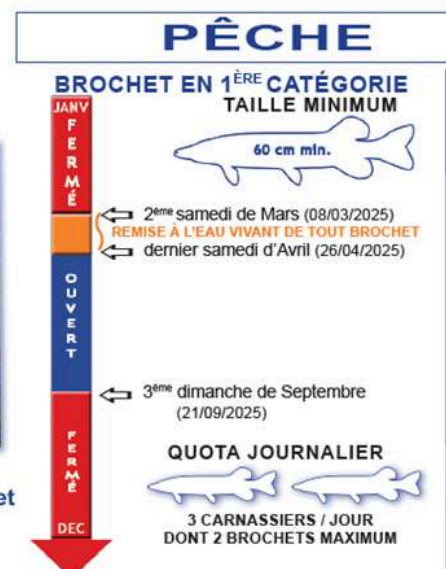
Pour accéder au mémento réglementation 2026



Mémento Réglementation 2025



Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
www.peche60.fr



Ces documents sont disponibles en version papier auprès des dépositaires ou directement à la Fédération.



Calendrier 2026

En 2025, la Fédération a choisi de développer un nouveau support : **un calendrier illustré par des photos représentatives de notre département**. Pour cela, un appel à contribution de photos a été lancé au cours de l'année 2025.

Objectif : fournir aux pêcheurs un calendrier reprenant les dates clés du loisir pêche (ouverture, fermeture, horaires de lever et coucher du soleil, événements, etc.), ponctué de photos emblématiques de notre département et des plus belles prises.

La première édition du calendrier a été éditée et était disponible auprès des dépositaires, des AAPPMA et de la Fédération. Une version numérique est également accessible sur le site de la Fédération.



Pour 2027, une deuxième édition sera lancée. Nous vous invitons donc à partager vos clichés sur le site de la Fédération : <https://www.peche60.fr/6701-calendrier-2026.htm>.

Pour déposer vos photos

Consignes pour les photos :

- Les images doivent provenir des parcours des AAPPMA et de la Fédération, dans l'Oise.
- Les photographies doivent être claires, lumineuses, originales et présenter des arrière-plans naturels.
- Taille minimale : 5 Mo, format paysage, fichiers JPEG ou PNG.
- Le soin apporté aux poissons est également crucial.



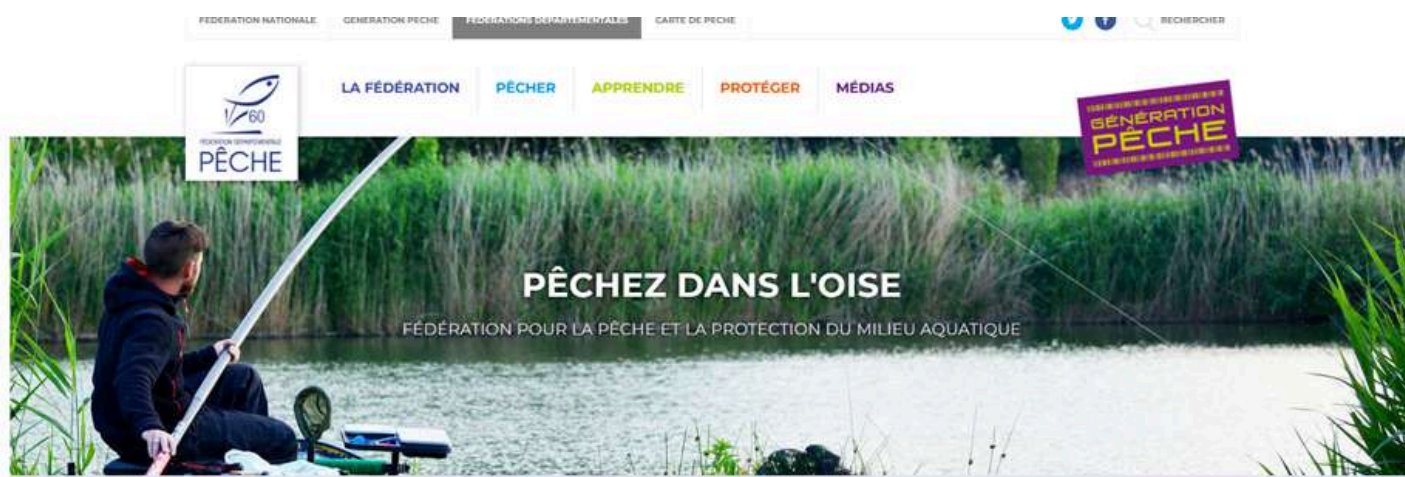


Site internet & Réseaux sociaux

La **page internet de la Fédération** présente l'ensemble des informations nécessaires à nos activités et à la pratique de la pêche dans notre département. Elle est régulièrement mise à jour.

Le site comprend une carte interactive Google Maps permettant de repérer les différents parcours ainsi que les modes de pêche autorisés : <https://www.peche60.fr/>

Carte interactive



La Fédération dispose également d'une **page Facebook**, régulièrement alimentée avec du contenu relatif à notre activité, à l'actualité et à la pratique de la pêche.

En 2025, 111 publications ont été effectuées sur notre page Facebook, générant 709 commentaires, 4 522 interactions, 4 939 réactions et 644 335 vues.

Page Facebook



Notre page Facebook compte **5 803 followers**, elle a gagné 485 nouveaux abonnés en 2025.



Fédération de Pêche de l'Oise

5,8 K followers • 145 suivi(e)s

Toute l'actualité de la Fédération de Pêche de l'Oise en une page.

Tableau de bord professionnel

Modifier

Promouvoir



Gestion administrative



Secrétariat

La Fédération reste disponible pour répondre aux questions des pêcheurs, des AAPPMA et de ses partenaires, par téléphone, par mail ou directement sur le site de la Fédération à Thourotte, du lundi au vendredi.

Notre secrétaire fournit des informations sur la prise d'une carte de pêche, sur les AAPPMA, la réciprocité, la réglementation, les parcours de pêche, etc., et apporte également son assistance sur le site cartedepeche.fr.

La Fédération accompagne aussi les AAPPMA dans leurs démarches quotidiennes.

Pour toute question, veuillez contacter Jean-Luc LANGLET à l'adresse : contact@peche60.fr

Comptabilité

La gestion quotidienne de la comptabilité est assurée par notre secrétaire-comptable et notre Trésorier. Ils prennent en charge le paiement et le suivi des factures et des dépenses, ainsi que le suivi comptable des charges et des produits, afin d'établir les bilans annuels.

Les comptes de la Fédération sont vérifiés chaque année par **le cabinet d'expertise comptable In Extenso** et par **un commissaire aux comptes** du cabinet Ecobra.

Nos statuts prévoient également la nomination **de deux vérificateurs aux comptes**, adhérents à notre réseau : M. JOPEK et M. MENDEZ.

Les comptes de la Fédération sont présentés lors de l'Assemblée générale.

Une partie des recettes de la Fédération provient de subventions publiques ou privées (notamment la FNPF). Ces financements nous permettent de réaliser nos projets liés à la protection des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche. Pour bénéficier de ces subventions, il est nécessaire de déposer des dossiers détaillés présentant les objectifs, la méthode et les besoins de chaque projet. Des bilans détaillés sont ensuite transmis afin de justifier notre travail et le paiement.

CHIFFRES CLES 2025

10 138

Pêcheurs et
Pêcheuses

75 ha et 15 km

De Parcours fédéraux

52

AAPPMA

7

Salarié(e)s

1 872

Enfants sensibilisés

32

Sondes de
températures

73

Pêches électriques

70

Gardes Pêche-
Particuliers

5 800

Abonné(e)s
Facebook

2 800 m²

De frayères
restaurées

15

Elus au Conseil
d'Administration

Perspectives 2026

2026 est l'année de **renouvellement des mandats pour les AAPPMA**. Chaque association organisera, en fin d'année, une Assemblée Générale exceptionnelle afin d'élire ses représentants au Conseil d'Administration au dernier trimestre. Pour être candidat, il faut posséder sa carte de pêche 2025 et 2026 et informer préalablement le Président.

En 2026, **les travaux de restauration de frayères se poursuivront** à Houdancourt. Nous espérons pouvoir étendre nos aménagements à d'autres sites, notamment sur le secteur de l'Aisne. De nouvelles frayères à truite fario sont prévues sur la Noye, la Brèche et le Ru Mesnil. Des opérations de décolmatage seront également programmées en octobre. **Un nouveau projet est à l'étude pour poursuivre la restauration de la continuité écologique et des habitats sur le Sillet.**

Des inventaires piscicoles seront menés pour poursuivre notre réseau de suivi, compléter les connaissances ponctuelles là où les données sont limitées (notamment dans le cadre des contrats territoriaux) et suivre l'impact des travaux de restauration. **Un suivi de la reproduction du brochet** sera mis en place, notamment sur la Moyenne Vallée de l'Oise, ainsi que **le suivi de la colonisation des anguilles** dans les cours d'eau isariens et de **la présence des écrevisses à pattes blanches** dans le département.

De nouvelles animations sont prévues en milieu scolaire, et le planning des APN est disponible sur le site internet de la Fédération. En 2026, une session "**Pêche pour les Nuls**" est programmée le 31 juillet pour les adultes souhaitant s'initier à la pêche.

La Fédération participera également à plusieurs événements grand public :

- **Festival des marais**, le 25 avril à Cinqueux ;
- **Fête de l'Eau**, le 20 juin au plan d'eau du Canada ;
- **Anniversaire de la Cité des bateliers**, le 19 juillet à Longueil-Annel.

La Fédération organisera **la Fête de la Pêche, le 7 juin** au bassin des Muids à Choisy-au-Bac.

De nouvelles manches du Junior Fishing Tour seront programmées en 2026, pour la pêche au coup et aux leurres, avec la manche régionale de pêche au coup qui se tiendra dans notre département à l'étang de la Maladrerie à Montataire le 24 mai 2026.

2026 verra également **le retour de l'Enduro Carpe** en octobre et l'organisation d'un **Street Fishing** à Creil le 1er novembre.

La Fédération poursuivra **l'entretien de ses parcours** et s'engagera également sur le domaine public afin de rendre accessible davantage de linéaire.

L'équipe de la Fédération vous souhaite à tous une excellente saison de pêche !

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
18 Rue Henri Barbusse, 60150 Thourotte
e-mail : contact@peche60.fr
Tél : 03 44 40 46 41
Site internet : www.peche60.fr

Source des images : Laurent Madelon (FNPF), FNPF et FDP60